

Comité technique spécial musées de la direction générale des patrimoines

VENDREDI 3 AVRIL 2015

Projet de procès-verbal

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du règlement intérieur du comité technique spécial musées de la direction générale des patrimoines (pour avis) ;
- 2) Champ de compétence du CT spécial Musées de la direction générale des patrimoines (pour information) ;
- 3) Point de situation du musée d'archéologie nationale (pour information) ;
- 4) Point d'information sur l'organisation du service de la surveillance du C2RMF (pour information) ;
- 5) Point d'information sur l'intégration de la bibliothèque centrale des musées nationaux (BCMn) du SBADG à la bibliothèque de l'INHA (pour information) ;
- 6) Point d'information sur Henner/Moreau (pour information).

LISTE DE PRESENCE

Etaient présents :

Membres titulaires représentants de l'administration au comité technique spécial musées de la direction générale des patrimoines :

Marie-Christine LABOURDETTE, directrice chargée des musées
Alexis MANOUVRIER, adjoint à la sous-direction des affaires financières et générales, responsable ayant autorité en matière de ressources humaines

Membres titulaires et suppléants représentants du personnel au comité technique spécial musées de la direction générale des patrimoines :

CFDT-Culture

Elise DUTARTE (titulaire)
Elise FAU (suppléante)

CGT-Culture

Pedro BOUROUH-PASTOR (titulaire)
Chantal FOREST (titulaire)
Françoise PINSON (titulaire)
Jean-Pierre PINSON (suppléant)
Gérald PARISSE (suppléant)
Nathalie PERROT (suppléante)
Christelle LAVIGNE (suppléante)
Cécile RANVIER (suppléante)

FSU

Michel TAPHANEL (titulaire)
Marie-Hélène THIAULT (suppléante)

SUD-Culture

Gérard CAZOBON (titulaire)
Yann LEROUX (titulaire)
Warda BALAH-CHIKHA (suppléante)
Daniel PERRIER (suppléant)
Sandrine GRIGNON-DUMOULIN (suppléante)

Secrétaire du comité :

Kevin THIERY, Adjoint au chef de la Mission dialogue social, assisté par Corinne BOLUEN

Collaborateurs du président :

Bruno SAUNIER, sous-directeur de la politique des musées, SMF
Marion OECHSLI, adjointe sous-directeur de la politique des musées, SMF

Philippe PARIZOT, Bureau du pilotage des musées nationaux, SMF

Experts désignés à la demande de l'administration :

- Hilaire MULTON, directeur Musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye
- Francis ROCHE, secrétaire général Musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye
- Isabelle PALLOT-FROSSARD, directrice du C2RMF
- Catherine GRANGER, Chef du Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale des musées de France (SBADG)

▪

Experts désignés à la demande des représentants du personnel :

A la demande de la CFDT-Culture :

- Arnaud GIBON, secrétaire général adjoint CFDT-Culture
- Marie-France CARDONNA, Centre de documentation des Musées de France, Service des bibliothèques des Archives, et de la documentation générale des musées de France

A la demande de la CGT-Culture :

- Franck GUILLAUMET, secrétaire général adjoint CGT-Culture
- Thomas PUCCI, secrétaire national CGT-Culture
- Sylvie TREILLE, SBADG, Centre de documentation des Musées de France, Service des bibliothèques des Archives, et de la documentation générale des musées de France
- Antoine ZINK, C2RMF
- Jean-Richard MATTES, C2RMF
- Emmanuelle MACE, Musée Gustave Moreau
- Aurélie PEYLHARD, Musée Gustave Moreau

▪

A la demande de la FSU :

Nathalie BAILLS-TALBI, Musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye

A la demande de SUD-Culture Solidaires :

Guillaume GOUJON, Musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye

La séance est ouverte à 10 heures 15. Il est procédé à l'appel des participants.

Kevin THIERY assure la fonction de secrétaire de séance, assisté de Corinne BOLUEN.

Marie-Christine LABOURDETTE félicite, en préambule, les nouveaux membres du Comité technique spéciale Musées pour leur élection. Elle fait suite à la réorganisation des instances consultatives du ministère. Le nouveau comité succède pour partie au CT de la direction générale des patrimoines.

Elle rappelle que le Comité technique compte 10 votants, répartis de la manière suivante : 1 voix pour la CFDT Culture, 5 voix pour la CGT Culture, 1 voix pour SNAC / FSU et 3 voix pour Sud Culture.

Marie-Christine LABOURDETTE s'enquiert d'éventuelles remarques concernant l'ordre du jour de la présente séance.

Aucune remarque n'est formulée.

I. Approbation du règlement intérieur du comité technique spécial musées de la direction générale des patrimoines (pour avis)

Marie-Christine LABOURDETTE précise que le texte transmis se fonde sur le règlement intérieur du CT de la direction générale des patrimoines, dont peut s'inspirer le CT spécial musées.

Françoise PINSON annonce que Franck GUILLAUMET et Thomas PUCCI ne pourront prendre part à l'intégralité de la séance. Franck GUILLAUMET donnera lecture d'une déclaration.

Marie-Christine LABOURDETTE rappelle qu'il a été décidé, pour rédiger le règlement intérieur du CT spécial musées, de se fonder sur celui de la direction générale des patrimoines, plutôt que sur celui de la fonction publique. En effet, ce choix permet de prendre en considération un certain nombre de spécificités liées au ministère. Une séance préparatoire sur le projet de règlement intérieur a eu lieu le 12 mars 2015. Un compte rendu de cette réunion a été transmis au Comité technique. Les amendements formulés par les membres de cette instance ont été pris en considération.

Ensuite, Marie-Christine LABOURDETTE propose de recueillir les remarques du Comité technique sur les différents articles, dans leur dernière version.

Françoise PINSON rappelle que la CGT culture a formulé le souhait de s'inspirer du règlement intérieur du CTM.

Kevin THIERY précise que certaines dispositions adoptées par le CTM étaient spécifiques à ce dernier.

Marie-Christine LABOURDETTE propose de constituer un groupe de travail, chargé de finaliser le texte du règlement intérieur, en vue d'une adoption au mois de juin. Dans cette attente, le CT fonctionnera avec le règlement intérieur de la DGPAT.

Le Comité technique accepte ce mode de fonctionnement.

Warda BALAH-CHIKHA demande si l'adoption du règlement intérieur du CT Archives

sera également reportée.

Marie-Christine LABOURDETTE répond qu'elle ne peut se prononcer sur ce point, qui relève d'une décision souveraine du CT Archives. Elle souligne que les règlements intérieurs des différents CT doivent être harmonisés, tout en respectant les spécificités de chacun.

Ensuite, Marie-Christine LABOURDETTE rappelle que, par roulement, la CGT est censée assurer la fonction de secrétaire adjoint pour la présente séance.

Chantal FOREST est désignée secrétaire adjointe de séance.

Au nom de la CGT, **Franck GUILLAUMET** se félicite de la création du CT musées. Cette organisation syndicale a fréquemment rappelé le besoin de constituer une instance permettant un dialogue prenant en considération tous les enjeux des musées nationaux. Les musées sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la direction des musées de France constituent un réseau de service public – comme ceux des archives et des écoles. Le CT musées permettra de traiter des questions sociales et culturelles.

Les instances représentatives du personnel ont été recomposées à l'occasion des élections du 4 décembre 2014, conduisant au transfert des compétences sur les enjeux transversaux de la DGPAT au Comité technique d'administration centrale. Ce constat vaut aussi pour la DGMIC et la DGCA. Tous les sujets transversaux seront traités au CTAC.

Dans ces conditions, le devenir du traitement des questions muséales posait question. Elles seront traitées dans le CT musées. Ce dernier ne constitue pas une résurgence du CTP de la DMF. Pour autant, la CGT est satisfaite de la création du CT spécial musées. Il est essentiel que des liens soient tissés avec le CTAC de l'administration centrale, mais aussi avec le Comité technique ministériel. Franck GUILLAUMET insiste sur le fait que le CT musées doit permettre de jeter un pont avec le « dialogue vivant » existant dans les établissements publics. Le Ministère de la Culture compte 82 opérateurs, dont une partie appartient au réseau des musées nationaux. Pour la CGT, il est essentiel de travailler en réseau, de ne pas cloisonner les problématiques, dans le sens de l'intérêt général et du service public.

Enfin, Franck GUILLAUMET met en évidence que le CT musées doit être en phase avec la vie quotidienne des agents, de toutes les catégories et filières. Cette instance doit traiter de l'évolution des métiers dans les musées, qui sont en pleine mutation. Comme indiqué le 8 avril en CTM, le ministère souhaite une ouverture continue des musées, sept jours sur sept. La CGT a rappelé à la Ministre que la communauté de travail des musées, dont leurs dirigeants, a consenti beaucoup d'efforts pour faire évoluer leurs missions et leurs politiques vis-à-vis des publics – dans un contexte de défense par le Ministère de la Culture de la démocratisation de la culture et de la démocratie culturelle. La Ministre de la Culture a confirmé son souhait de mener à bien le projet de l'ouverture des musées tous les jours de la semaine. Pour la CGT, l'ensemble des personnels des musées est déjà engagé dans la voie de la modernité et d'une réponse aux attentes des publics du monde entier.

Les efforts consentis par les personnels au quotidien dans le nouveau paysage muséal doivent donner lieu à une reconnaissance, tout comme leurs compétences et leurs qualifications.

Marie-Christine LABOURDETTE rappelle que l'administration est en attente du rapport de l'inspection générale des affaires culturelles sur le sujet de l'ouverture des musées tous

les jours de la semaine. Le CT musées n'est plus une instance paritaire, depuis la loi sur la représentativité. En fonction de l'ordre du jour et du temps disponible, Marie-Christine LABOURDETTE propose de traiter, en points d'information du CT Musées, de sujets relatifs à la politique muséale.

II. Champ de compétence du CT spécial Musées de la direction générale des patrimoines (pour information)

Marie-Christine LABOURDETTE souhaite rappeler le périmètre de compétences du CT spécial musées, établi par le décret de février 2011 et l'arrêté de juillet 2014. Cette instance vise à traiter les questions relatives aux musées nationaux, aux services à compétences nationales et aux autres services relevant de la sphère muséale :

- le service des bibliothèques et des archives,
- le musée du moyen-âge, des thermes et hôtel de Cluny,
- les musées de la Malmaison et de Bois-Préau,
- le musée de la Renaissance à Ecouen,
- le musée de Port-Royal des Champs,
- le musée Clémenceau et de Lattre de Tassigny,
- le musée Magnin,
- les musées nationaux du 20^{ème} siècle des Alpes maritimes (Fernand Léger, Marc Chagall, le musée de la Guerre et de la Paix de Picasso),
- le musée de la préhistoire aux Eyzies,
- le musée et domaines de Compiègne et Blérancourt,
- le C2RMF,
- le musée national de Pau,
- le musée d'archéologie national et domaine de Saint-Germain-en-Laye.

Les sites de Compiègne, Blérancourt, le C2RMF, Pau et Saint-Germain-en-Laye disposent chacun de leur propre CHSCT. Les autres sites sont regroupés dans un CHSCT spécial musées que préside Bruno SAUNIER. Cette instance sera réunie au moins trois fois par an.

Thomas PUCCI souligne que les champs de compétences du CT sont définis de manière réglementaire. Il souhaite rappeler le contexte ayant conduit à la création de cette instance – qui ne faisait pas l'unanimité au sein des organisations syndicales et de l'administration. Thomas PUCCI désire, au-delà de la présentation des compétences du CT musées, évoquer les sujets qui seront traités dans le cadre de ses séances. Comme l'a indiqué Marie-Christine LABOURDETTE, elles traiteront des sujets transversaux, des politiques muséales. Certaines des structures relevant des compétences du CT spécial musées ne sont pas dotées d'instances propres.

Pour Thomas PUCCI, la création du CT spécial musées permettait d'alléger les compétences exercées par l'ancien CT de la DGPAT. Ce dernier a été remplacé par le CTAC. La constitution du CT spécial musées doit permettre de traiter de la vie quotidienne des agents. Cette instance ne doit pas se limiter aux questions transversales. Thomas PUCCI ajoute que le CT spécial musées concerne uniquement les musées SCN. Il aurait été préférable que les musées devenus établissements publics, comme le musée Picasso

de Paris, soient aussi intégrés au périmètre du CT spécial musées. Les musées Henner et Moreau sont désormais dotés de leurs propres instances. L'administration n'a pas accepté qu'ils soient intégrés au périmètre du CT spécial musées. Ces deux musées disposent d'un statut particulier, car ils ont été créés à partir de donations.

Thomas PUCCI note qu'un sujet porté à l'ordre du jour de la présente séance a trait à ces musées, alors que le CT spécial musées n'est pas censé être compétent sur ce périmètre.

Franck GUILLAUMET met en évidence l'intérêt d'homologues étrangers vis-à-vis de l'organisation du service public des musées français. Ce réseau public des musées constitue un outil précieux. Franck GUILLAUMET évoque ensuite la multiplication des EP, comme le Louvre, Guimet ou Picasso, dont le changement de statut n'est pas d'actualité. Franck GUILLAUMET déplore que certains musées se décrivent comme des entreprises, fonctionnant en dehors du réseau. Même si ces établissements disposent de leurs propres instances, il serait positif que certains sujets transversaux les concernant soient traités par le CT spécial musées.

Dans le cadre du CT de la DGPA, il était difficile d'aborder certains sujets constituant pourtant le quotidien des agents, comme les plannings, l'organisation du travail, l'amplitude horaire, les plafonds d'emploi. Le ministère ne doit pas concevoir sa politique vis-à-vis des musées en se focalisant uniquement sur les grands musées, en abandonnant les musées de plus petite taille. Le CT spécial musées doit traiter de ces sujets.

Warda BALAH-CHIKHA demande confirmation que le CT spécial musées pourra se réunir plus de deux fois par an. Elle espère que l'administration prendra l'initiative d'organiser des séances supplémentaires, en cas de besoin.

Marie-Christine LABOURDETTE répond que deux séances de CT ont été programmées, en sus de la présente séance. Les deux prochaines séances auront lieu le 22 juin et en novembre. Si nécessaire, une quatrième séance sera organisée. Ensuite, Marie-Christine LABOURDETTE souligne que le point 4 de l'ordre du jour de la présente séance porte sur un sujet particulièrement concret, ce qui rejoint le souhait exprimé par Thomas PUCCI et Franck GUILLAUMET. Marie-Christine LABOURDETTE souligne que le fait que les établissements publics disposent de leurs propres instances est un élément statutaire. Il n'est pas envisagé de revenir sur ce mode de fonctionnement.

Pour les musées Henner et Moreau, leur situation particulière justifie qu'elle soit évoquée en CT spécial musées. Par ailleurs, Marie-Christine LABOURDETTE rappelle que le règlement intérieur définira un cadre relatif à l'ajout de questions diverses à l'ordre du jour de l'instance.

Françoise PINSON juge qu'il est difficile de traiter en CTM certains sujets spécifiques aux musées comme le Louvre, Versailles ou Orsay. Françoise PINSON souhaite que le CT spécial musées puisse traiter de la situation des grands établissements publics. Ces derniers, comme les petits établissements, sont concernés par le sous-effectif. Il n'est pas souhaitable que les grands établissements soient amenés à fonctionner de manière autonome, comme des entreprises. Le tissu des SCN tend à se réduire. Limoges, la manufacture de Sèvres, Henner et Moreau sont sortis du champ des SCN.

Marie-Christine LABOURDETTE précise que les musées Henner et Moreau ont toujours été des établissements publics.

Françoise PINSON déplore que des SCN soient régulièrement transformés en

établissements publics. Il aurait été positif d'inclure ces établissements dans le périmètre du service des musées de France, en en faisant une direction à part entière.

Marie-Christine LABOURDETTE répond que le bureau des musées nationaux et la sous-direction des collections exercent un contrôle et une tutelle sur les musées nationaux ayant le statut d'établissements publics. Ces derniers font partie du réseau. Juridiquement, les établissements publics disposent d'une autonomie certaine. Le périmètre des SCN n'est pas amené à changer. Marie-Christine LABOURDETTE rappelle qu'une convention a été conclue avec la RMN, pour moderniser ses relations avec les musées nationaux SCN. Cette convention a été présentée aux représentants du personnel.

Pour Marie-Christine LABOURDETTE, le CT spécial musées ne doit agir que sur ses prérogatives. À défaut, les SCN seraient occultés par les établissements publics. Le CT spécial musées doit se concentrer sur les SCN. En cas de besoin, il sera possible d'ajouter en questions diverses des points transverses – si cela ne concerne pas les prérogatives des instances des établissements publics.

Alexis MANOUVRIER rappelle que les experts n'ont pas pour prérogative de donner lecture de déclarations liminaires. De fait, les interventions de ces derniers se sont inscrites dans le cadre du point II de l'ordre du jour.

Franck GUILLAUMET juge essentiel de pouvoir traiter en CT spécial musées de sujets transverses, notamment d'établissements publics comme Orsay. Ces derniers semblent vouloir fonctionner de manière totalement indépendante, ce qui n'est pas sans conséquence pour les personnels et leurs conditions de travail.

III. Point de situation du musée d'archéologie nationale (pour information)

Marie-Christine LABOURDETTE accueille Hilaire MULTON, directeur du musée d'archéologie nationale et du domaine national de Saint-Germain-en-Laye, et Francis ROCHE, secrétaire général de ce même musée. Marie-Christine LABOURDETTE, avant de céder la parole à Hilaire MULTON, souhaite réaliser un rappel sur l'historique de ce dossier.

Le musée d'archéologie nationale a fait l'objet d'un rapport de l'inspection des patrimoines sur son fonctionnement scientifique, permettant d'identifier les priorités de l'établissement. Ce musée établi dans le château royal de Saint-Germain-en-Laye est l'un des plus importants musées nationaux. André MALRAUX le nommait le « *deuxième Louvre* » du fait de la qualité de ses collections et de la singularité de son Histoire. Ce musée a été créé par Napoléon III dans le château royal où naquit Louis XIV, pour célébrer les racines de la France et renforcer la légitimité du régime impérial.

La création du musée d'archéologie nationale s'est traduite par un rassemblement exceptionnel de collections. Ce musée et celui des Eyzies sont les plus riches en termes de collections, à l'exception notable du muséum national d'histoire naturelle. Ce dernier conserve des collections très impressionnantes en nombre.

Les deux musées d'archéologie nationale ont éprouvé des difficultés à récoler les collections préhistoriques. Ce chantier a été ouvert par la direction du musée national de Saint-Germain-en-Laye, en étroite collaboration avec celle des Eyzies. Une nouvelle technique de récolement, le récolement en nombre, permet d'améliorer les résultats obtenus dans ce domaine. La Ministre a informé la représentation nationale du report à décembre 2015 de la date du premier récolement décennal. La date initiale était fixée à

juin 2014.

Pour l'ensemble des musées de France, le taux de récolement atteint 40 %, contre 70 % pour les musées nationaux. Les efforts doivent à présent se focaliser sur les deux grands musées de préhistoire et d'archéologie, pour approcher du taux de 100 % – auquel sont en train de parvenir les autres musées nationaux. Comme ses prédécesseurs, la Ministre est attachée au principe d'inaliénabilité des collections. Ce dernier est d'autant mieux défendu que l'étendue des collections est parfaitement connue. Les réserves des musées attisent l'imagination des journalistes et des citoyens, qui imaginent qu'elles regorgent de trésors cachés et qu'elles sont mal gérées. Le rapport de l'inspection générale des patrimoines sur Saint-Germain a souligné que ce sujet avait été peu traité avant l'arrivée d'Hilaire MILTON dans l'établissement.

Est apparu par ailleurs un besoin d'évolution de l'organigramme de l'établissement. La création d'une fonction d'adjoint au directeur, responsable du pôle scientifique, permettra d'harmoniser le fonctionnement de l'ensemble de la conservation. La difficulté rencontrée par le musée de Saint-Germain-en-Laye est qu'il couvre des périodes historiques très larges. Les autres musées, en dehors du Louvre, traitent de périodes plus resserrées. La collection de Saint-Germain porte sur mille années d'Histoire. L'ampleur de sa période très longue nécessite des spécialistes de chaque période au sein de la conservation. Une mise en cohérence de l'ensemble du travail scientifique, sous l'autorité du directeur, sera assurée par l'adjoint responsable de la conservation et du pôle scientifique.

Au sein du service à compétence nationale de Saint-Germain-en-Laye a eu lieu la fusion du domaine et du musée, permettant de rassembler l'Histoire et le fonctionnement de ces deux entités, comme cela avait été réalisé au musée national de Pau. Il est important de tenir compte de ces problématiques dans le travail sur l'organigramme en cours d'élaboration par la direction, en lien avec le CHSCT de l'établissement.

Avant de céder la parole à Hilaire MULTON, Marie-Christine LABOURDETTE s'enquiert d'éventuelles questions des membres du CT spécial musées.

Aucune question n'est soulevée.

Hilaire MULTON rappelle que l'établissement de Saint-Germain-en-Laye rassemble, depuis 2010, deux entités historiquement rattachées à des directions différentes du ministère. Elles sont désormais placées sous l'autorité du service des musées de France. Le musée d'archéologie nationale est l'héritier du grand musée créé en 1862 par Napoléon III. Il constitue une vitrine de l'histoire de l'archéologie depuis un siècle et demi. Il a joué un rôle majeur dans l'établissement de la politique scientifique et de recherche dans le domaine de l'archéologie, pendant plus d'un siècle. Pour sa part, le domaine national – ancien domaine royal – couvre 70 hectares en bordure de la forêt de Saint-Germain-en-Laye et se rattache à l'histoire du site et de la résidence.

Comme l'a rappelé la directrice, l'inspection des patrimoines a eu lieu de l'automne 2013 à l'été 2014. Cette étude a constitué une forme d'audit et de bilan de la politique de l'établissement. Elle a mis en lumière un certain nombre de questions et d'enjeux. Le premier est le positionnement de l'établissement du musée d'archéologie nationale dans l'écosystème de l'archéologie et de ses acteurs. Hilaire MULTON précise qu'il fait ici référence aux acteurs de l'archéologie en région, aux musées archéologiques, au paysage européen de l'archéologie – c'est-à-dire aux réseaux scientifiques.

Or l'inspection a mis en évidence une progressive déconnexion de cet établissement vis-à-vis de certains acteurs et des évolutions profondes, comme la professionnalisation –

ayant donné lieu à la création de l'INRAP dix ans plus tôt. D'autres acteurs existent, comme les services de l'État, les services en régions, les autres musées abritant des collections archéologiques. Ces acteurs ont noué des relations étroites avec l'INRAP.

Ensuite, Hilaire MULTON évoque les grands travaux envisagés à Saint-Germain-en-Laye, cruciaux pour l'état des bâtiments. La direction de l'architecture et des patrimoines a réalisé une expertise en 2007 sur ce sujet, avec une maîtrise d'ouvrage déléguée de l'OPPIC en lien avec l'architecte en chef des monuments historiques. Trois chantiers, suivis notamment par le secrétaire général de l'établissement, sont en cours de réalisation. Un chantier est particulièrement important pour les conditions de travail des agents, celui de la base-vie du domaine. Ces travaux sont évoqués depuis trente ans. La direction actuelle a fait aboutir ce projet, pour faire en sorte d'améliorer les conditions de travail des jardiniers et des agents du domaine.

Le deuxième chantier, celui des façades, succède à celui du campanile mené en septembre 2014 sur la façade Sud. Le chantier actuel est conduit dans le cadre d'un dialogue permanent entre le secrétariat général et l'ensemble des acteurs de l'établissement, notamment la conservation. La salle Piette, qui se situe dans cette aile, est directement concernée. Des déplacements de séries et d'ensembles ont été réalisés vers certaines réserves, dans le cadre d'un dialogue avec les agents.

Le troisième chantier actuel porte sur le Rond royal. Il est certain que ces trois chantiers déterminent pleinement la politique générale du SCN de Saint-Germain-en-Laye. Les travaux engagés coûtent à l'État 17 millions d'euros. Leur ampleur n'est naturellement pas sans incidence sur la politique globale et l'organisation de ce SCN.

Hilaire MULTON rappelle que le cœur de cet établissement est constitué des collections muséales et archéologiques. Trois millions d'objets doivent être estimés dans le cadre du récolement. De 2013 à 2014, avec le concours des équipes, le nombre d'objets récolés est passé de 35 000 à 130 000. L'ensemble des récolements des dépôts a été réalisé, sous l'autorité du conservateur en chef, Hélène CHEW, puis Anaïs BOUCHER. Le récolement des collections internes reste à mener. Il est réalisé avec deux grands musées nationaux : les musées de Cluny et du Louvre.

Auparavant, le récolement était mené en ordre dispersé, de manière désorganisée et déstructurée. Il n'est pas possible de traiter les séries du paléolithique de la même manière que la céramique de la Gaule romaine. Les concours scientifiques de chacune des composantes du musée ont abouti à un éclatement n'étant pas de nature à mener un projet commun, tant pour le récolement que pour le projet scientifique.

Cette orientation a abouti à la constitution d'un nouveau CHSCT, à la suite des élections professionnelles de la fin de l'année 2014, et au lancement de groupes de travail – par métiers – chargés de valider le règlement intérieur tenant compte des préconisations d'ensemble de la direction générale des patrimoines. Un pôle scientifique rassemble l'ensemble des métiers scientifiques du musée : la conservation, le récolement, la restauration et le pôle documentaire. Hilaire MULTON précise qu'il a pris l'initiative de créer ce pôle en 2013, pour coordonner la politique de documentation. Les collections de Saint-Germain-en-Laye sont particulièrement riches, avec les fonds d'archives et la documentation photographique (relevés, plans, archives de fouilles) accompagnant les collections rassemblées depuis un siècle et demi.

Ces projets s'accompagnent d'une réorganisation autour d'un adjoint au directeur - en charge de ce pôle scientifique - et de futurs recrutements. L'autre évolution majeure porte sur le circuit de visite. Ce point a été expertisé par une étude sollicitée par l'établissement

de Saint-Germain-en-Laye en 2013. Le circuit de visite pénalise l'établissement, les agents en charge de l'accueil et de la surveillance. Il est source de risques, d'insécurité. La librairie boutique est située en dehors du flux de visiteurs. Un projet est engagé dans ce domaine, en lien avec l'OPPIC et le service des musées de France.

Cette question de l'accueil des visiteurs s'est accompagnée d'un renforcement des moyens, à travers l'action du service du développement culturel et des publics. À Saint-Germain-en-Laye sont accueillis près de 1 000 groupes scolaires, soit plus de 26 000 enfants. L'établissement est l'un des acteurs majeurs de l'éducation à l'archéologie et au patrimoine dans le paysage national.

Ensuite, Hilaire MULTON évoque le lien fonctionnel et scientifique entre le musée, ses collections et le domaine national – c'est-à-dire la mise en valeur de l'Histoire de la résidence et de l'État. L'établissement a bénéficié du concours d'un laboratoire d'excellence, par le biais des financements du grand emprunt, permettant de recruter des personnels accompagnant la recherche, la publication de sources, la numérisation d'archives et – à terme – la création d'une offre nouvelle pour le public.

À la suite des conclusions de l'inspection, un travail en concertation avec les organisations syndicales de l'établissement a été mené, pour aboutir à une organisation des services conforme à la nouvelle réalité du SCN, répondant à ses deux enjeux : améliorer les conditions de travail pour le récolement avec une nouvelle méthodologie présentée en décembre 2014 pour les collections en série – dans le cadre d'un groupe de travail rassemblant le muséum d'histoire naturelle, le MAN et les Eyzies – et renforcer les compétences, pour accélérer le chantier du récolement. En concertation avec l'équipe et avec l'accord des conservateurs ayant la responsabilité des séries, le chantier du récolement a été accéléré, en coordination avec le Louvre, pour atteindre les objectifs fixés. Des équipes viendront renforcer la conservation de l'établissement de Saint-Germain-en-Laye.

Warda BALAH-CHIKHA s'enquiert du calendrier de réunion des groupes de travail. Elle demande la présentation d'un bilan d'étape du projet.

Francis ROCHE répond que des tableaux de suivis, des comptes rendus de réunion et les conclusions des groupes de travail sur le règlement intérieur et l'organisation de l'établissement seront communiqués aux représentants syndicaux.

Warda BALAH-CHIKHA demande confirmation que les groupes de travail n'ont pas encore commencé.

Francis ROCHE répond que leur travail est en cours.

Gérard CAZOBON sollicite des précisions sur le calendrier d'établissement de la politique culturelle de l'établissement de Saint-Germain-en-Laye.

Marie-Christine LABOURDETTE répond que le projet scientifique et culturel ne sera présenté au CT que pour information – et non pour avis. La commission scientifique des musées nationaux est la seule instance compétente dans ce domaine.

Gérard CAZOBON constate le recrutement de personnel extérieur par l'établissement de Saint-Germain-en-Laye, notamment pour le récolement. Il demande à l'administration de préciser ce que recouvre le terme de « recrutement externe », qu'elle a employé.

Francis ROCHE précise que les groupes de travail sur le règlement intérieur n'ont en

aucun cas vocation à rédiger le projet scientifique et culturel. Par ailleurs, la notion de « recrutement externe » ne renvoie pas à une quelconque externalisation, mais bien à l'absence de redéploiement de personnes au sein du musée d'archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye et donc au recrutement, au travers d'avis de vacance de poste, de personnels supplémentaires issus de la direction générale des patrimoines.

Gérard CAZOBON s'interroge sur la nature des objectifs assignés à la cellule récolement. Il estime en l'occurrence qu'il est difficile d'établir des objectifs mesurables car il n'est pas possible de connaître *a priori* le temps que prendra le récolement, celui-ci étant de surcroît différent selon le numéro d'inventaire. Il demande par ailleurs des précisions sur la durée pendant laquelle la salle d'archéologie comparée sera fermée et sur un éventuel transfert de cette salle dans d'autres lieux.

Francis ROCHE explique que par « mesurables », il faut entendre non pas des objectifs de type comptable mais des objectifs quantifiables. S'agissant de la salle d'archéologie comparée, elle a été fermée provisoirement tout en restant accessible au public. Le devenir de l'archéologie comparée, à l'issue de cette opération ponctuelle, relève du projet scientifique et culturel.

Marie-Christine LABOURDETTE ajoute qu'il appartiendra à l'adjoint au directeur en charge du pôle scientifique de finaliser le projet scientifique et culturel. Le projet d'organigramme sera présenté au CHSCT local en mai et fera l'objet d'un premier examen au CT lors de la séance du 22 juin.

Michel TAPHANEL déplore que l'administration attende toujours un voire deux ou trois ans avant d'agir. Les représentants du personnel avaient demandé le lancement d'une inspection de l'IGAC, ils n'ont finalement obtenu qu'une inspection des patrimoines. Celle-ci a abouti il y a un an, mais aucun rapport n'a encore été présenté aux représentants du personnel, malgré leur demande insistante.

Marie-Christine LABOURDETTE rappelle que l'inspection a été restituée à l'ensemble des organisations syndicales lors d'une séance spécifique du CT spécial musées, en juin 2014.

Michel TAPHANEL objecte que si les recommandations ont bien été présentées en juin, le rapport n'a toujours pas été remis aux représentants du personnel.

Marie-Christine LABOURDETTE répète que le rapport a bien fait l'objet d'une restitution par ses auteurs en CT. A cette occasion, l'ensemble des représentants du personnel ont pu poser toutes leurs questions.

Marie-Hélène THIAULT observe qu'en juin, l'administration avait annoncé la mise en œuvre de certaines préconisations du rapport à partir de septembre. Or, le seul résultat concret de l'inspection a été la mise en place, depuis quinze jours, de groupes de travail sur le règlement intérieur. Sur les autres points du rapport, rien n'a abouti à ce jour.

Marie-Hélène THIAULT insiste par ailleurs sur les conditions de dialogue avec la direction au sein du musée d'archéologie nationale. Depuis 2012, non seulement des retards ont été pris dans la mise en œuvre des engagements pris depuis l'inspection, mais des pôles n'ont pu être créés faute de conditions de dialogue satisfaisantes. A titre d'exemple, plus de sept personnes ont dû enchaîner les missions temporaires et ont fini par ne plus être rattachés à aucun service. Face à cette désorganisation, la question de l'organigramme et du dialogue autour de l'organigramme devient cruciale. Or, aujourd'hui, l'administration annonce que la réflexion sur le sujet devra aboutir dans deux mois alors que les

conditions de dialogue ne sont toujours pas en place.

Pour rétablir le dialogue, il faut aussi que les chefs de service soient présents et que les échelons intermédiaires de l'organigramme soient aussi en mesure de travailler. Or, ce n'est pas le cas puisque depuis un an, trois conservateurs et des chefs de service sont partis, notamment la personne qui devait jouer un rôle de coordination de l'équipe scientifique. Le malaise s'est ainsi accentué depuis 2013, date où une alarme avait été lancée et une inspection avait été diligentée.

Marie-Hélène THIAULT revient sur la note remise aux membres du CT. S'il est exact qu'il a été proposé que le comité scientifique travaille sur le projet scientifique de l'établissement, cette instance ne peut se réunir tant que l'adjoint au directeur chargé du pôle scientifique n'a pas été mis en place. En outre, des incohérences se font jour s'agissant des priorités de recrutement. Ainsi, depuis un an et demi, l'établissement n'a plus de responsable des fonctions support liées à l'informatique et la gestion du réseau. Dans le même temps, la direction annonce le recrutement d'un responsable de développement de projets « nouvelles technologies », alors que l'urgence serait à régler les problèmes de gestion des systèmes informatiques et documentaires qui se posent depuis plus d'un an. Il est finalement paradoxal d'annoncer le développement de projets culturels alors que la base informatique n'est plus opérationnelle.

Elise FAU souhaite savoir comment les agents sont associés à la réflexion sur l'évolution de l'établissement. Elle s'enquiert en particulier du nombre et de la composition des groupes de travail créés. Par ailleurs, Elise FAU note que des recrutements externes viendront étoffer les équipements. Elle demande si ces postes ont été budgétés et s'interroge sur le statut des personnels qui seront recrutés.

Pedro BOUROUH-PASTOR s'enquiert des moyens humains alloués par la direction générale des patrimoines pour le chantier du récolement du musée.

Christelle LAVIGNE se félicite des actions engagées au sein du musée pour la valorisation de son patrimoine et l'amélioration des conditions de travail de son personnel. Toutefois, quelques inquiétudes subsistent. Ainsi, elle note que les groupes de travail n'ont toujours pas été constitués et que la plupart des personnes qui doivent y participer ne sont pas informés. La CGT a d'ailleurs proposé qu'une feuille de route, assortie d'un calendrier précis, soit présentée à ces personnes. Christelle LAVIGNE rappelle par ailleurs qu'il n'appartient pas aux groupes de travail de définir l'organigramme et les fiches de poste. Elle doute en outre que la réflexion sur l'organigramme n'ait abouti avant le prochain CHSCT. Or, elle rappelle que l'élaboration de cet organigramme était une recommandation prioritaire du rapport d'inspection.

Francis ROCHE apporte quelques éléments de réponse aux questions posées par les représentants du personnel. Il souligne en premier lieu que le musée national de l'archéologie n'a jamais compté en son sein de réel responsable réseau. Depuis six mois, le musée a recours aux services d'un consultant informatique externe. Ce dernier intervient ponctuellement auprès des agents, notamment lorsqu'ils sont confrontés à des problématiques telles qu'un changement de disque dur ou d'écran. Quant à la question du responsable réseau dans le cadre du récolement, il est envisagé le recrutement avant 2016 d'un chargé des systèmes informatiques documentaires. Ce poste sera transversal et occupé par un fonctionnaire de l'Etat. Il sera pourvu à l'issue d'un concours d'attaché des systèmes documentaires qui sera organisé dans quelques mois.

Francis ROCHE précise en second lieu que jusqu'à présent, l'établissement de Saint-Germain-en-Laye n'a jamais disposé d'un véritable organigramme. Seuls des

organigrammes « de complaisance » ont été mis en place, avec des postes et des fonctions répondant simplement aux besoins et aux réalités du jour. Mais il ne s'agissait en aucun cas d'organigrammes validés, avec fiches de poste et fiches de fonction, et ayant fait l'objet d'une présentation au CT.

Marie-Hélène THIAULT confirme qu'aucun organigramme validé n'a fait l'objet d'une présentation devant le CT. Cela justifie d'ailleurs l'urgence à traiter cette problématique de l'organigramme qui a été soulevée depuis 2013. A cet égard, Marie-Hélène THIAULT souhaiterait savoir quel est l'état d'avancement de la réflexion de l'administration sur l'organigramme et quelles ont été les contre-propositions formulées par la conservation et les organisations syndicales. Elle se demande également si, dans le cadre des groupes de travail dédiés au règlement intérieur, un véritable dialogue pourra être engagé entre l'administration et les représentants du personnel, avec une véritable prise en compte des propositions et contre-propositions de chacun.

Hilaire MULTON rappelle qu'en 2013, lorsqu'il a pris ses fonctions, il a fait part de son intention de travailler dans le dialogue avec toutes les organisations représentatives du personnel afin de mettre à plat une organisation effective de l'établissement, tenant compte de ses évolutions. Ainsi, au printemps 2013, la direction a formulé une première proposition qui a fait l'objet d'oppositions voire de contestations. Ce chantier a dû ensuite être interrompu en raison des élections professionnelles. La direction a ainsi attendu que l'ensemble des organisations syndicales installent leurs représentants au sein du CHSCT de l'établissement. Elle a ensuite proposé, il y a trois semaines, que des groupes de travail soient constitués afin de réfléchir sur les grandes thématiques que sont les missions scientifiques de l'établissement, l'accueil-surveillance, le service des publics et le service des jardins. Elle a également annoncé un calendrier de travail qui, certes est serré, mais peut être tenu dans la mesure où la réflexion ne part pas de rien.

Hilaire MULTON relève que Madame THIAULT a évoqué sept agents sans affectation. Il lui demande de donner les noms de ces personnes.

Marie-Christine LABOURDETTE ne pense pas qu'il soit nécessaire de nommer ces personnes dans le cadre du CT.

Françoise PINSON s'enquiert de l'état d'avancement de la réflexion sur le circuit de visite.

Marie-Christine LABOURDETTE juge nécessaire que la direction transmette à l'administration un calendrier détaillé des réunions des différents groupes de travail. Ce document sera transmis aux représentants du personnel et permettra de vérifier que les échéances annoncées, notamment en termes de présentation devant le CHSCT local en juin, pourront être respectées.

Marie-Christine LABOURDETTE indique que la direction de l'établissement a réellement la volonté d'avancer et de traiter ce dossier. Aujourd'hui, l'établissement dispose d'instances élues par l'ensemble des personnels en fin d'année dernière. Ces instances sont pleinement actives et opérationnelles. La direction de l'établissement et la direction générale des patrimoines ont la volonté d'élaborer un nouvel organigramme. Si cet objectif a été atteint pour le SCN de Pau, il n'y a aucune raison qu'il ne le soit pas pour celui de Saint-Germain-en-Laye.

Marie-Christine LABOURDETTE rappelle que Madame la Ministre lors du CT Ministériel, a indiqué que la règle était de recruter des fonctionnaires sur des postes de fonctionnaires.

Concernant les moyens attribués au récolement, elle rappelle que l'ensemble des musées nationaux services à compétence nationale ont fait l'objet, par la volonté expresse du Directeur général, d'une préservation absolue de leurs moyens de fonctionnement. Il appartiendra aux directions des musées nationaux d'afficher leurs priorités en matière de récolement.

Alexis MANOUVRIER souligne un point de méthode. Le plus vite la réflexion autour de l'organigramme et les fiches de poste sera menée, le plus tôt ces éléments pourront être inscrits dans un calendrier. Par ailleurs, s'agissant des opérations de soutien au récolement, un point sur leur état d'avancement sera fait en septembre ou début octobre.

Thomas PUCCI souhaite savoir combien de titulaires seront recrutés et s'interroge sur les dispositions qui seront prises dans le cas où certains postes ne seraient pas pourvus. Par ailleurs, il considère que l'élaboration du projet scientifique et culturel doit être une priorité. En effet, une organisation doit être au service d'un projet, et non l'inverse. L'élaboration du projet scientifique et culturel doit également associer l'ensemble des équipes. Certes, elle est d'abord de la responsabilité du Directeur, mais elle ne doit pas uniquement impliquer les conservateurs et les chefs d'équipe. Elle doit associer tous les agents, à leur niveau et dans leurs domaines respectifs.

Thomas PUCCI observe que l'inventaire et le récolement posent une question de moyens, mais aussi de définition des besoins. Il note qu'en septembre 2014, on estime que 130 000 objets ont été récolés sur un total de 3 millions. Ces chiffres montrent que le travail de récolement nécessitera encore plusieurs années et donc le recrutement d'agents permanents et non de vacataires.

Le parcours de visite doit s'inscrire dans le projet scientifique et culturel. Là aussi, il est indispensable que l'ensemble des personnels soient associés à la réflexion car c'est eux qui sont au contact des publics et qui feront vivre ce parcours de visite. Ce sujet doit donc être traité parallèlement au projet scientifique et culturel, en amont de l'organisation.

Thomas PUCCI entend l'argument selon lequel la réflexion sur l'organigramme ne part pas de zéro. Pour autant, il estime qu'un délai de deux mois est trop court pour la mener à bien. Il faut savoir prendre le temps de la concertation. De plus, cette démarche est toujours complexe, voire douloureuse pour les personnels. Il est donc indispensable de prendre le temps d'écouter les agents. Par ailleurs, toute réflexion sur l'organisation nécessite un travail en parallèle sur les fiches de poste. Là encore, ce travail sur les fiches de postes doit être mené en concertation avec les personnels.

Enfin, Thomas PUCCI rappelle que le règlement intérieur constituera la base de l'organisation du travail. Il est donc indispensable que la réflexion sur le règlement intérieur intervienne, sinon en amont, du moins en parallèle au travail sur l'organigramme.

Gérard CAZOBON affirme que contrairement à ce qu'a indiqué Monsieur ROCHE, le musée d'archéologie nationale a disposé dans le passé d'un véritable organigramme. Par ailleurs, il reste inquiet, tout comme les personnels, quant aux moyens qui seront alloués au chantier de récolement, en particulier dans le domaine informatique.

Jean-Christophe TON THAT prend note des engagements de l'administration concernant le recrutement de fonctionnaires. Il fait néanmoins remarquer que la réalité est bien différente sur le terrain, notamment en termes de priorité donnée au recrutement de contractuels, comme ont pu l'observer les représentants du personnel siégeant en CAP. Les représentants du personnel seront donc très vigilants sur ce point et s'assureront que les promesses sont bien tenues.

Jean-Christophe TON THAT rappelle en outre que le projet scientifique et culturel doit être une chance pour un établissement. Son élaboration est un moment qui doit être fédérateur et impliquer le plus largement les équipes.

Jean-Christophe TON THAT souligne enfin que les voyants sont au rouge s'agissant des conditions de travail. De plus en plus d'agents, dans des phases de réorganisation, sont confrontées à des difficultés voire à une souffrance au travail. L'élaboration de l'organigramme doit donc permettre de construire une organisation et un mode de fonctionnement respectueux de la place et du rôle de chaque agent.

Arnaud GIBON souhaite savoir quel a été le niveau d'implication des agents déjà en poste dans la création des fiches de poste.

Marie-Christine LABOURDETTE explique que si toutes les questions relatives à l'organisation devaient être traitées avant l'élaboration de l'organigramme, le risque est grand que cette réflexion n'aboutisse jamais. Elle souligne par ailleurs que même si la conservation ne saurait pas être l'unique concepteur du projet scientifique et culturel, elle doit en être le principal moteur. Si l'on veut que ce projet scientifique et culturel puisse se mettre en place, il est important que la conservation soit organisée et structurée autour de l'adjoint au directeur chargé du pôle scientifique. Cela n'empêchera pas l'ensemble des équipes de participer au travail du projet scientifique et culturel. Celles-ci doivent en outre pouvoir bénéficier d'une organisation claire et c'est pourquoi il est important de traiter les inquiétudes soulevées par les agents.

Marie-Christine LABOURDETTE convient que la réflexion sur l'organigramme impliquera également à terme la rédaction de fiches de poste et un dialogue actif avec l'ensemble des personnels. Elle propose donc que soit dans un premier temps élaboré un organigramme cible, puis que soit ensuite amorcé le travail de création des fiches de poste. Une fois que l'organigramme cible connu, les agents seront associés à l'élaboration d'un projet scientifique et culturel.

Marie-Christine LABOURDETTE propose en conclusion la méthode de travail suivante. Une note de projet, accompagnée d'un pré-organigramme, sera élaborée et remise aux représentants du personnel lors de la prochaine réunion du CT spécial musées. Les débats seront engagés sur cette base et le projet sera soumis pour avis lors du CT du mois de septembre. Par ailleurs, il sera publié un avis de vacance pour un poste de conservateur du patrimoine, adjoint du directeur chargé du pôle scientifique.

Alexis MANOUVRIER signale que les prochaines CAP des conservateurs auront lieu à la fin juin et en décembre. Compte tenu de ces impératifs de calendrier, il estime judicieux de publier le poste de conservateur du patrimoine, adjoint du directeur chargé du pôle scientifique, à la fin mai.

Warda BALAH-CHIKHA s'interroge sur l'intitulé du poste que la direction souhaite publier à la BIEP. Elle s'étonne en particulier qu'il soit fait mention d'une fonction d'adjoint au directeur chargé du pôle scientifique, alors qu'il est évoqué par ailleurs un poste de chef de service du pôle documentaire.

Marie-Christine LABOURDETTE explique que le poste en question est celui de responsable du pôle scientifique. Le poste de chef de service du pôle documentaire est traité, pour sa part, dans le cadre de la CAP des conservateurs de bibliothèque, et sera placé sous l'autorité du responsable du pôle scientifique.

Warda BALAH-CHIKHA précise que son interrogation portait avant tout sur la notion d'adjoint.

Marie-Christine LABOURDETTE affirme que les intitulés des postes, tels que figurant dans la note de projet, ne constituent en aucun cas une préfiguration du futur organigramme. Elle croit savoir par ailleurs que le recrutement du chef de service du pôle documentaire est en cours.

Francis ROCHE confirme que le recrutement est en cours. La CAP concernée se réunira le 7 mai.

Hilaire MULTON tient à souligner que le chantier sur l'organisation ne part pas de zéro. En 2013, pendant huit mois, la direction a travaillé avec les organisations représentatives du personnel sur le changement apporté par le rapprochement entre le musée d'archéologie nationale et le domaine national. Aujourd'hui, dans le cadre du groupe de travail, il s'agit de se pencher sur la coordination de la politique scientifique dans son ensemble, laquelle inclut le traitement des fonds documentaires (classement, inventaire, numérisation, etc.). Une mission Archives a été diligentée en 2011 et a montré que les collections d'archives du musée étaient en péril. C'est pourquoi il faut recruter, dans le corps des conservateurs du patrimoine, une personne disposant d'une formation dans ce domaine.

Hilaire MULTON assure que le circuit de visite et le projet scientifique et culturel font naturellement partie des préoccupations de la direction. A cet égard, il a d'ailleurs proposé la constitution d'un comité d'orientation scientifique qui vienne en appui de la réflexion de toutes les équipes du musée. Ces dernières, que ce soient le service des publics, l'accueil-surveillance, le service de communication et le service des jardins, ont déjà été largement associés à la réflexion. Le futur responsable de la politique scientifique bénéficiera naturellement de cette réflexion.

Hilaire MULTON affirme qu'il reste attentif aux attentes des personnels. Il fait néanmoins remarquer qu'il n'est pas opportun de noircir à tort le tableau. En l'occurrence, le musée ne part pas de rien. Il a d'ailleurs atteint l'an dernier un record de fréquentation qu'il n'avait pas atteint depuis 22 ans. A trop noircir le tableau, on risque de susciter une inquiétude chez les agents qui ne serait pas justifiée. Le musée est en marche pour l'élaboration d'un projet scientifique et culturel, et plus largement d'un projet d'établissement.

Nathalie PERROT note que la note de projet n'aborde le circuit de visite que sous un angle scientifique. Elle demande si la surveillance a été impliquée dans son élaboration.

Francis ROCHE répond que le circuit de visite était jusqu'alors aberrant et faisait l'objet de plaintes récurrentes des agents. Il avait de surcroît fait l'objet d'un avis défavorable de la commission départementale de sécurité lors de la réouverture du musée, au motif de sa dangerosité. Le nouveau circuit de visite a donné lieu à une concertation avec l'ensemble des agents, en particulier les personnels d'accueil et de surveillance. Il est actuellement en phase d'étude finale de programmation budgétaire et financière avec l'OPPIC, en vue de sa réalisation.

Nathalie PERROT relève que la note fait mention de progrès considérables en matière

d'accueil des personnes à mobilité réduite.

Marie-Christine LABOURDETTE indique que cette question relève du CHSCT d'établissement et non du CT.

Michel TAPHANEL souhaite évoquer la souffrance au travail que connaissent un certain nombre d'agents du musée. Ils sont souvent soumis à des comportements agressifs, des menaces, des insultes, des provocations. Michel TAPHANEL se demande quelles actions ont été mises en place pour traiter cette problématique.

Marie-Christine LABOURDETTE convient que ce sujet est très important, mais elle rappelle qu'il fait partie des compétences du CHSCT de l'établissement et non du CT.

En conclusion aux débats de ce jour, Marie-Christine LABOURDETTE propose d'inscrire à l'ordre du jour du prochain CT, un point sur le musée d'archéologie nationale. A cette occasion, une note sera remise aux membres de l'instance. Elle reprendra de façon détaillée le travail accompli par les groupes de travail ainsi que l'état des réflexions sur les autres enjeux de la réorganisation (fiches de poste, projet scientifique et culturel, circuit de visite). Elle sera également accompagnée d'un premier organigramme cible. En outre, le poste de conservateur responsable scientifique (susceptible de devenir adjoint au directeur dans le cadre de l'évolution de l'organigramme) sera publié et soumis à la CAP des conservateurs du mois de juin.

Françoise PINSON appelle de ses vœux que le travail engagé par la direction et les personnels du musée soit fructueux et rapide.

IV. Point d'information sur l'organisation du service de la surveillance du C2RMF (pour information)

Marie-Christine LABOURDETTE rappelle que le point a été inscrit à l'ordre du jour à la demande des représentants du personnel.

Françoise PINSON confirme que la CGT-Culture et SUD-Culture ont demandé l'inscription de ce point car elles ont constaté des dysfonctionnements importants aussi bien à l'accueil-surveillance que dans les autres services. Nombre de personnels concernés ont en outre fait état d'un malaise, voire d'une souffrance au travail. C'est pourquoi les représentants du personnel attendent de l'administration qu'elle apporte des réponses rassurantes sur l'avenir du C2RMF et de ses agents.

Yann LEROUX explique que la directrice nouvellement nommée à la tête du C2RMF arrive dans une maison « abîmée », notamment dans ses fonctions supports. SUD-Culture et la CGT-Culture dénoncent depuis maintenant deux ans de graves dysfonctionnements, notamment en matière de surveillance. D'ailleurs, sans le réflexe d'un technicien des services culturels (TSC), la direction du service se retrouverait aujourd'hui devant le tribunal administratif. En effet, la loi stipule que tout fonctionnaire est payé au service fait et que les états de service des agents doivent être transmis. De la même façon, les agents ont le droit d'être évalués. Or, les évaluations n'ont toujours pas été mises en œuvre.

Le site de Versailles pâtit d'un sous-effectif chronique. Le site de Paris souffre également d'un sous-effectif chronique, avec des agents là aussi « abîmés ». La situation est encore plus dégradée sur ce site car, si à Versailles le TSC intervient promptement lorsqu'un problème se pose, Paris ne compte plus de TSC et n'aura à terme plus d'ingénieur des services culturels. Le site de Paris ne compte plus qu'un adjoint technique de deuxième

classe qui essaye, tant bien que mal, de répondre aux sollicitations. Pour remédier à ces difficultés, Yann LEROUX demande au C2RMF d'ouvrir ou de réserver des postes sur ces sites, dans le cadre des prochains concours.

L'arrivée d'une nouvelle directrice peut contribuer à donner un nouvel élan à une maison qui était jusqu'alors en train de s'étioler. Alertés par leurs collègues de la CGT, les représentants SUD se sont penchés sur le fonctionnement et l'organisation du C2RMF. Ils ont le sentiment qu'une certaine complaisance s'est installée, notamment en matière de recrutement des personnels scientifiques, et que les fonctions supports ont été négligées. C'est pourquoi ils demandent qu'un point régulier soit fait en CT sur l'état d'avancement du projet scientifique et culturel et la réflexion sur le nouveau règlement intérieur. Les représentants du personnel souhaitent notamment savoir quelles sont les grandes lignes du projet scientifique et culturel, comment il sera traduit à la fois dans une organisation humaine et spatiale. A cet égard, l'un des plus gros problèmes du C2RMF reste l'absence d'articulation entre les pôles de Paris et Versailles et, au sein de Paris, entre le pavillon de Flore et le laboratoire du Carrousel.

En conclusion, Yann LEROUX souligne que d'autres filières que celle de l'accueil-surveillance sont confrontées à des difficultés. A titre d'exemple, au sein de la filière administrative, les secrétaires se plaignent d'une réduction de leurs effectifs conjuguée à une augmentation de leur charge de travail. Certains agents sont ainsi amenés à travailler parfois jusqu'à 1 heure du matin pour effectuer toutes les tâches qui leur sont imparties.

Antoine ZINK indique que la demande concerne surtout les fonctions support, qui fonctionnent en mode très dégradé au C2RMF. Chaque site présente ses particularités, et l'équipe de jour de Versailles fonctionne en sous-effectif chronique – hormis il y a un ou deux ans, où les effectifs étaient suffisants. En règle générale, les agents sont donc dans l'obligation de pallier au mieux le sous-effectif, mais à force d'effectuer des heures supplémentaires non récupérées, ils finissent par craquer.

Sur les sites parisiens, les TSC ont disparu depuis neuf mois. Un ingénieur des services culturels est responsable de l'accueil et de la maintenance pour l'ensemble des sites. Ces derniers ne bénéficient donc pas du support d'une personne à temps plein. A raison de deux équipes, de deux sites et de deux postes par site, il faudrait disposer de huit personnes, mais avec seulement 8,2 ETP, cette organisation ne peut pas être tenue. Certains services connaissent régulièrement des fermetures depuis plusieurs mois. Le choix a été fait de privilégier l'accueil de Flore, sachant que des restaurateurs libéraux travaillent dans les ateliers, et que les œuvres sont maintenues dans les ateliers – même si l'accès est badgé. En revanche, sur le site de Carrousel, les œuvres sont mises sous clef tous les soirs.

La direction a considéré que la priorité était de privilégier l'accueil de Flore et que le laboratoire pouvait être maintenu sans accueil (c'est-à-dire porte close). Il convient de préciser que la porte du Carrousel est une porte blindée, et que derrière se trouve une bibliothèque. Une porte fermée n'est déjà pas en soi accueillante. Il n'est pas davantage de lire un panneau qui invite à composer le numéro du poste de l'accueil de Flore pour se faire ouvrir.

La problématique du Carrousel ne se limite pas à l'accueil. Si les administratifs et les scientifiques qui travaillent sur place sont capables de surveiller leurs bureaux et leurs laboratoires, mais ils ne sont pas en mesure de détecter des problèmes dans les locaux techniques, et donc les risques d'incendie ou d'inondation qui pourraient survenir. Le service d'accueil sert également à la surveillance, et le terme ne doit donc pas être

négligé.

Il existe un sous-effectif chronique dans l'équipe de jour de Versailles, ce qui a d'ailleurs eu pour conséquence récemment la fermeture du site. Les restaurateurs libéraux ont été prévenus par SMS mais les agents n'ont pas été prévenus du tout, et ont trouvé porte close à leur arrivée. Parfois, il est possible d'ouvrir les bureaux mais les ateliers restent fermés. L'équipe de jour arrive parfois avant que l'équipe de nuit ait terminé son service, et s'aperçoit ensuite qu'elle se trouve en sous-effectif et qu'il conviendrait de fermer le site, si ce n'est que des agents travaillent déjà dans les locaux.

Sur les sites parisiens, les agents se demandent s'ils sont encore d'une quelconque utilité sur le site du Carrousel, et si le service d'accueil et de surveillance ne va pas finir par disparaître. Il semble absolument nécessaire de pourvoir les postes, à moins que le problème ne soit « réglé » en fermant tout simplement le C2RMF.

Jean-Richard MATTES prolonge l'intervention précédente. Il précise que les agents d'accueil doivent effectuer quatre rondes techniques dans chaque espace. Lorsque le laboratoire est fermé, ces rondes ne sont plus effectuées. Il convient également de rappeler l'importance particulière des contrôles dans le contexte du niveau « Attentats » du plan Vigipirate depuis janvier dernier. Les personnes pénétrant dans le laboratoire devraient théoriquement être contrôlées. Par ailleurs, il convient de noter que parmi les postes vacants, on trouve deux postes administratifs et de gestion d'équipe. La disparition des TSC a provoqué le report de toutes les tâches administratives et de celles liées à la gestion des équipes. Par ailleurs, une personne de l'équipe de surveillance est en longue maladie depuis juin 2014 : elle figure toujours dans les effectifs, mais elle ne tient plus son poste. Enfin, une personne a été retirée de l'équipe de surveillance pour rejoindre l'équipe administrative – elle est d'ailleurs décédée depuis. Elle n'a jamais été remplacée sur son ancien poste.

Les agents sont mal à l'aise lorsque le Carrousel est fermé et que la personne en charge du courrier du côté des Pyramides trouve porte close, par exemple. Certains agents de la Documentation doivent parfois se déplacer pour ouvrir la porte blindée. Les agents étant très peu nombreux, des tensions finissent par naître, comme cela a d'ailleurs été noté lors de l'audit sur les RPS.

Michel TAPHANEL estime que des agents supplémentaires pourraient être attirés grâce aux logements vides dans les secteurs de Versailles, Saint-Cloud ou Saint-Germain-en-Laye.

Gérald PARISSE explique que la saisine du CT est également due à un projet de modification des plannings. Ce sujet est censé être vu en CHSCT, et contribue au mal-être et au stress des équipes.

Yann LEROUX rappelle que lors du dernier technique de la direction générale des Patrimoines, lorsque la situation du C2RMF avait été évoquée, la SDAFIG avait annoncé qu'elle ferait le point sur la répartition des agents par catégorie. Il s'agissait de comprendre comment de telles situations pouvaient se produire.

Isabelle PALLOT-FROSSARD estime que la question de l'accueil et de la surveillance au C2RMF est tout à fait importante. Elle ne la mésestime donc pas du tout. Elle avait d'ailleurs prévu d'aborder le sujet en CHSCT fin avril. Elle était donc relativement réticente à traiter le point dès le CT de ce jour. Il eût plus logique d'évoquer les problèmes localement, puis de restituer les conclusions de ces échanges devant le CT. Il se trouve que le point a été inscrit à l'ordre du jour du présent CT, ce qui peut se comprendre vu les

contraintes de calendrier. Cela permettra après tout de mieux préparer le CHSCT.

Il convient de revenir sur un certain nombre de points qui ont été soulevés : des restaurateurs extérieurs interviennent, des produits chimiques sont utilisés, les agents sont potentiellement exposés à des rayonnements ionisants, ce qui soulève autant de problèmes techniques par rapport à la mission principale : assurer la sécurité des œuvres d'art dans les ateliers et dans le laboratoire. La mission des agents d'accueil et de surveillance est donc tout à fait fondamentale.

Une autre question a été évoquée sous un angle plus global : celle des fonctions support. Les remarques formulées sont tout à fait pertinentes. Arrivée depuis à peine deux mois, Isabelle PALLOT-FROSSARD a immédiatement constaté un déficit au niveau des fonctions support, en particulier au Secrétariat général. Or le rôle des services support est essentiel pour permettre à l'ensemble des agents de travailler ensemble de manière efficace. Dès lors, comme Alexis MANOUVRIER pourra le confirmer, la priorité en termes de ressources humaines consiste à pourvoir les postes vacants au niveau des services support. Cette priorité demeurera probablement jusqu'en 2016.

Le renforcement du Secrétariat est la priorité absolue, ce qui permettrait de centraliser la gestion des dossiers, qui est beaucoup trop dispersée actuellement. Par ailleurs, une procédure de recrutement a été lancée afin de compléter l'équipe de jour de surveillance de Versailles d'un agent supplémentaire. Malheureusement, les candidatures sont relativement rares, ce qui s'explique vraisemblablement par les prix immobiliers élevés dans ce secteur. Les agents de catégorie C sont relativement réticents à habiter en banlieue ouest. Heureusement, grâce au dernier concours, une possibilité de recruter un agent à Versailles a été identifiée.

Alexis MANOUVRIER précise que quelques points de détail restent à régler avec le candidat, notamment à propos de son lieu de vie et des modalités du transfert, mais il semble prêt à rejoindre Versailles, vraisemblablement pour début mai.

Isabelle PALLOT-FROSSARD analyse de manière différente la situation du site parisien du point de vue de l'équipe de surveillance. Le sous-effectif actuel est plutôt lié au fait que certains agents travaillent à temps partiel ou sont en congé de longue maladie. Pour l'instant, la priorité a été donnée à Versailles, notamment à la suite de l'incident qui a conduit à fermer complètement le site. Les restaurateurs extérieurs n'ont pas pu travailler ce jour-là, ce qui a eu des répercussions sur l'organisation de la restauration de l'ensemble des musées.

Comme cela a été indiqué, un projet est en cours afin d'essayer de pallier au mieux aux problèmes d'effectifs. L'ouverture de Flore est en effet favorisée, comme Versailles est favorisé par rapport à Paris, car des restaurateurs libéraux interviennent également à Flore. Se pose également un enjeu particulier pour la surveillance, en termes de sécurité et de sûreté. Lorsque cela s'est avéré nécessaire, l'accueil du Carrousel a donc été sacrifié – même si ce n'est pas une mesure satisfaisante. Heureusement, du côté de Carrousel, les personnels présents dans les laboratoires sont assez nombreux, ce qui permet de se reposer sur chaque agent pour les questions touchant à l'accueil. Bien entendu, cette solution ne répond pas au problème de détection des fuites d'eau ni de la prévention des attentats. La situation n'est certes pas satisfaisante mais l'administration s'efforce de l'améliorer, et l'ingénieur des services culturels – dont la mutation a été validée lors de la dernière CAP – restera sur son poste actuel pendant encore quelques mois, ce qui lui permettra de participer à la réorganisation des plannings.

Comme cela a été souligné, il conviendra effectivement de réviser le règlement intérieur.

Il conviendrait que les représentants du personnel précisent leurs attentes en termes d'organigrammes « cibles ». Le CHSCT pourrait être l'occasion d'approfondir la question.

Un point particulier concernait la non-transmission des états de service et les évaluations, un dossier qu'Isabelle PALLOT-FROSSARD ne maîtrise pas.

Astrid ROCHE indique que les évaluations ont pris du retard. Quant aux états de frais, il s'agissait d'un oubli qui concernait un agent. L'affaire a été transmise au SRH.

Yann LEROUX précise que le problème est récurrent. Vérifier la signature d'un tableau est pourtant une tâche simple. La situation est telle que le sous-effectif commence à apparaître les jours fériés, alors que dans tous les autres musées qu'il connaît, la tendance est au sureffectif pour travailler les jours fériés. Certains agents sont tellement excédés qu'ils ne demandent même plus à travailler les jours fériés. Le problème semble être dû à un défaut de transmission des informations entre Versailles et Paris. Il serait souhaitable, en attendant qu'un nouvel organigramme ne soit bâti, de revenir à l'ancien système, en recourant aux services d'un TSC (technicien des services culturels), qui rapporterait directement au responsable de site (de Paris ou de Versailles selon le cas).

Isabelle PALLOT-FROSSARD estime que le rôle de l'ingénieur des services culturels est important. Il ne se limite d'ailleurs pas à la surveillance car il se charge aussi de la maintenance des sites. L'ingénieur est donc indispensable. Bien entendu, le renfort d'un TSC serait appréciable.

Le dernier sujet aurait certainement pu être évoqué en premier. Françoise PINSON s'est exprimée en des termes forts, invoquant une « souffrance catastrophique » ou une « fragilité très grande » chez les agents. Il convient à ce titre de rappeler qu'une société extérieure (Toi de Soi) est en train de mener une mission afin d'aider les agents à mieux travailler ensemble et à prévenir la souffrance au travail. La problématique est donc bien prise en compte. Des réunions régulières sont organisées avec Toi de Soi, qui doit restituer prochainement l'état d'avancement de son processus d'évaluation. Il semble donc que par rapport à d'autres services, le C2RMF est en avance sur la question de la prévention de la souffrance au travail.

Pedro BOUROUH-PASTOR estime que de ce point de vue, le renforcement des équipes d'accueil et de surveillance est nécessaire, notamment au Carrousel. Le sous-effectif chronique et les mauvaises conditions de travail ont en effet des conséquences négatives sur le personnel. Peut-être le recrutement d'un agent à Versailles sera-t-il suffisant mais les besoins à Paris sont importants.

Par ailleurs, il rappelle que l'administration a la capacité de remplacer temporairement les agents en longue maladie. Cette solution pourrait être mise en place rapidement.

Isabelle PALLOT-FROSSARD analysera la question.

Jean-Christophe TON-THAT se félicite de voir que les problèmes de souffrance au travail soient davantage pris en compte au C2MRF. Au sein du département Archives, notamment, deux importants problèmes ont été signalés. Un agent a été « exfiltré » mais ses successeurs subissent les mêmes inconvénients. Une attention particulière sera également à apporter à la filière Documentation.

Isabelle PALLOT-FROSSARD précise qu'une enquête sur le fonctionnement du département concerné est en cours de la part du CHSCT. Antoine ZINK et Astrid ROCHE participent d'ailleurs à cette étude et le rapport doit être rendu d'ici le 8 avril.

Jean-Christophe TON-THAT précise que la CAP des CHED est très attentive au sort de ces agents. Plusieurs alertes ont déjà été lancées.

Gérald PARISSE souhaite savoir de quelle manière la filière d'accueil et de surveillance parisienne pourrait être réorganisée. Il convient de noter qu'en dehors des absences pour longue maladie ou pour temps partiel, le service doit faire face aux départs en congés payés des agents, ainsi qu'aux congés maternité, aux départs en formation, aux congés maladie divers.

Isabelle PALLOT-FROSSARD indique que pour l'instant, elle n'a pas encore pu échanger avec les équipes ou les responsables sur ce sujet. L'objectif serait notamment de mieux organiser les départs en formation en fonction des contraintes du planning général – plutôt que de devoir adapter le planning en fonction des absences. Bien entendu, la solution sera mise en place en concertation avec les équipes.

Thomas PUCCI constate que le service d'accueil et de surveillance est exsangue, ce qui rejaillit négativement sur la santé des agents et sur la qualité du service fourni aux usagers. L'administration en est réduite à « gérer la misère » de ce service. Bien entendu, il ne saurait être question d'accabler la directrice deux mois après son arrivée, car elle n'est pas à l'origine de cette situation. Force est de constater que les mesures concrètes sont encore rares, mis à part celles prises à Versailles.

Il semble indispensable d'effectuer une évaluation des besoins de ce service. Le nombre d'agents doit être suffisant pour que les départs en formation et les absences diverses ne mettent pas le fonctionnement du service en danger. Cette évaluation devrait être opérée, selon Thomas PUCCI, à partir d'une cartographie des emplois actuellement pourvus. Si cette analyse a déjà été effectuée, il serait intéressant de la communiquer aux membres du Comité technique.

Un lien doit être effectué avec le règlement intérieur, qui sera la clef de voûte de l'organisation du travail, en définissant notamment les effectifs des services.

En ce qui concerne les remplacements pour maladie, le texte à appliquer est l'article 6 quater de la loi n°1984-16.

S'agissant des postes manquants, il s'agit d'examiner si les postes ont été ouverts et s'ils ont été pourvus. Il est certain que si aucun concours n'est ouvert, les postes ne pourront pas être pourvus, et malheureusement, cette question relève d'un autre niveau de responsabilités.

Thomas PUCCI revient sur l'option qui consisterait à recruter un TSC. Il ignore à ce stade si le service a besoin d'un TSC pour fonctionner correctement. Le rôle d'un TSC est celui d'un encadrant de proximité, fonction qu'un ISCP ne peut pas assumer.

Comme cela a été souligné par la directrice elle-même, la question de la nomination d'un agent à Versailles est étroitement liée à celle du logement. Les agents de catégorie C n'ont pas la possibilité de se loger dans les environs de Versailles hormis s'ils ont accès à un logement social. D'ailleurs, de nombreux agents qui travaillent à Versailles habitent Chartres.

Thomas PUCCI appelle la Directrice à échanger avec les représentants du personnel sur tous les chantiers, et à leur fournir des documents qui les aideront à travailler.

Françoise PINSON propose d'organiser un CT spécifique au C2RMF, ce qui permettrait

d'approfondir les sujets qui le concernent.

Marie-Christine LABOURDETTE prend note de la requête et y apporte une réponse de principe favorable. Il conviendra de fixer la date de cette réunion spéciale en concertation avec le C2RMF, qui attend pour sa part le rapport de l'Inspection des patrimoines – il devrait être présenté début mai.

Yann LEROUX se félicite qu'un nouvel agent soit nommé à Versailles. Il estime par ailleurs que les agents d'accueil et de surveillance parisiens ont besoin d'un encadrement de proximité. Les chefs d'équipe sont unanimes sur la question.

Par ailleurs, il souhaite que la Directrice réfléchisse à un calendrier en vue d'établir un projet culturel et scientifique, puis un organigramme, puis un règlement intérieur, puis un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Enfin, il est toujours en attente de la réponse de la SDAFIG à sa question sur la répartition des emplois.

Alexis MANOUVRIER assure que ce sujet fait bien partie du plan de travail.

Marie-Christine LABOURDETTE indique que la question globale des emplois est traitée au niveau du CTAC.

La séance est suspendue de 13 heures 25 à 14 heures 30.

V. Point d'information sur l'intégration de la bibliothèque centrale des musées nationaux (BCMn) du SBADG à la bibliothèque de l'INHA (pour information)

Bruno SAUNIER présente l'état du chantier. Comme les représentants du personnel l'ont sans doute constaté, le chantier a pris du retard, aussi bien en termes techniques qu'administratifs. Le chantier du quadrilatère Richelieu, qui doit accueillir la Grande bibliothèque de l'Institut national de l'histoire de l'art (INHA) – appelée à fusionner avec la Bibliothèque centrale des Musées nationaux – a pris beaucoup de retard à la suite de la défaillance de l'un des attributaires du marché. Le processus de fusion des deux institutions et de déménagement physique des agents et des collections a été retardé d'autant. Il était initialement prévu que les agents soient affectés à l'INHA début 2015 pour une prise d'effet en septembre.

Le calendrier prévisionnel serait le suivant (sous réserve que le chantier ne soit pas à nouveau perturbé) : le bâtiment serait livré en janvier 2016, et le déménagement pourrait intervenir à partir de mars 2016 (après une période de fonctionnement à blanc du bâtiment). Ce déménagement concernerait les agents des deux bibliothèques, et naturellement des agents de la BNF, qui se répartiront dans les autres bâtiments. La BCMn bénéficiera d'un traitement prioritaire par rapport à l'INHA, aussi bien pour les personnels que pour les collections.

Les personnels de la BCMn sont régulièrement informés sur le chantier, et le sujet ne suscite donc pas d'inquiétude particulière de leur part. Les personnels des deux bibliothèques ont également commencé à réfléchir à l'organisation future.

S'agissant du calendrier administratif, en accord avec le directeur général, la décision de poursuivre le processus a été prise, et les changements d'affectation seront donc examinés devant les CAP compétentes au cours des prochaines semaines. En revanche,

la date de prise d'effet des arrêtés d'affectation reste encore indéterminée. Le changement effectif d'affectation est en effet conditionné à la bonne fin du chantier.

Catherine GRANGER apporte un complément d'information sur les réunions du personnel. Ces réunions ont lieu tous les deux ou trois mois environ, et réunissent les agents des deux bibliothèques. Le déroulement du chantier et la future organisation y sont évoqués, et des réunions ont déjà commencé au niveau des futurs services, afin d'évoquer les questions touchant à l'organisation et à l'implantation des bureaux. Aucune visite sur site n'a encore pu être organisée du fait des travaux mais les plans ont été communiqués. Enfin, un programme de formation a été mis en place par l'INHA, en particulier pour les agents qui seront appelés à changer de type de fonction.

Jean-Christophe TON-THAT prend bonne note du calendrier. Il souhaite néanmoins savoir si le sort des trois agents des Archives est réglé.

Par ailleurs, l'incidence du déménagement sur le réseau des bibliothèques des Musées nationaux est un sujet essentiel à ses yeux. Il regrette donc que ce sujet n'ait pas été évoqué dans l'exposé.

Il conviendrait également d'aborder les résultats de l'audit de fonctionnement qui avait été commandité à Colette MARTIN. Il s'agissait d'étudier le rôle du SBADG dans la politique d'acquisition et en matière d'expertise pour l'administration du catalogue. La visite de Colette MARTIN remonte à plus d'un an et son travail n'a encore donné lieu à aucune restitution. Il est particulièrement important d'approfondir la question car vu leurs effectifs, les bibliothèques des Musées nationaux ne pourront pas reprendre à leur compte les fonctions qui ne seraient plus assumées par le SBADG. Si l'administration a opté pour une stratégie de renoncement, qui consisterait à rendre les établissements autonomes dans leur gestion – en fonction de leurs moyens propres – elle devra l'indiquer clairement.

Marie-France CARDONNA prolonge cette intervention. Les agents des entités du SBADG non concernées par le transfert à l'INHA sont en effet grandement inquiets. Le Centre de documentation est un outil remarquable à l'échelon national, voire international. Il s'agirait donc de conserver son potentiel, tant sur le plan financier que sur le plan humain.

Sylvie TREILLE se souvient qu'à une certaine époque, les agents du Centre de documentation n'avaient pas la possibilité de postuler à l'INHA. Il semblerait, au vu des documents transmis, qu'un seul agent des Archives serait pour l'instant en attente d'affectation. Il s'agit d'une documentaliste qui est devenue secrétaire de documentation. Cette personne était prête à rejoindre l'INHA. Il avait été indiqué que les postes qui n'avaient pas été pourvus à l'occasion de la première présentation effectuée auprès des agents de la BCMN ne seraient pas proposés une deuxième fois. Si la situation de cet agent devait perdurer, il serait éventuellement possible de déroger à ce principe. Peut-être un poste encore à pourvoir conviendrait-il à cet agent.

De même, certains agents du réseau des Musées nationaux n'ont pas donné suite à l'appel à candidatures pour l'INHA mais se retrouveront finalement dans une situation difficile d'ici six à huit mois.

Enfin, l'équipe du Centre de documentation dans son ensemble est concernée. Lorsque Sylvie TREILLE a rejoint ce service, il comptait encore six agents, mais le nombre de postes est ensuite passé à cinq à la suite d'un départ, et lorsque Sylvie TREILLE est partie à son tour, elle n'a pas été remplacée sur son ancien poste. L'équipe ne compte donc plus que quatre personnes, alors même que des missions supplémentaires ont été

confiées au Centre de documentation en 2014. La question du maintien de l'ensemble des missions du Centre de documentation se pose donc pleinement.

Bruno SAUNIER évoque tout d'abord la situation des trois personnes des Archives. Un premier agent a accepté un poste aux Archives de la Cour des comptes, un second doit intégrer prochainement la sous-direction des collections du service des Musées de France. Il ne reste donc plus qu'une personne sans solution identifiée. Sa situation a évolué favorablement dans la mesure où elle a pu rejoindre le corps des secrétaires de documentation, alors qu'à l'origine, elle était en catégorie C. Ce changement de statut devrait permettre de trouver plus facilement une affectation pérenne qui convienne à ses aptitudes.

Pour ce qui est du réseau des bibliothèques des Musées nationaux, il n'est aucunement question de les laisser livrées à elles-mêmes. La direction centrale de la direction générale des Patrimoines sait que l'animation des bibliothèques est une fonction importante, et au-delà, l'animation de la recherche menée au sein des Musées nationaux. D'ailleurs, le périmètre dépasse celui des SCN étant donné que des établissements tels que le musée d'Orsay, la bibliothèque de Versailles ou le musée Guimet sont associés au dispositif.

S'ajoute à cela une dimension de réflexion supplémentaire : le départ de la BCMN entraîne une réflexion au sein des services de conservation du musée du Louvre. Les bibliothèques du musée du Louvre seront donc réorganisées à leur tour. Cette réflexion intervient alors que la direction de la Recherche du musée était en pleine réorganisation. Le musée du Louvre partage le souhait de la direction générale des Patrimoines que ses bibliothèques rejoignent le réseau des bibliothèques des Musées nationaux. Cette information est encore sujette à validation. Pour l'instant, l'idée a seulement été présentée aux agents, qui y ont réservé un accueil plutôt favorable.

Quoi qu'il en soit, il est totalement exclu de laisser ce réseau livré à son sort. La question sera de positionner la cellule d'animation de ce réseau à l'endroit le plus opportun. Plusieurs options sont envisageables et aucune ne l'emporte clairement sur toutes les autres. Au cours du printemps, ces travaux se poursuivront afin de présenter un projet suffisamment solide.

Françoise PINSON rappelle que la situation des agents qui n'ont pas choisi de rejoindre l'INHA était censée être suivie avec la plus grande attention. Elle souligne que l'attente d'une affectation est une situation relativement inconfortable pour les agents. Elle espère que les groupes de travail reprendront, et que la question de la distribution des collections soit prochainement réglée. Elle appelle à la résolution rapide du cas de la personne des Archives et éventuellement des autres agents qui seraient également en attente d'une affectation définitive.

Marie-Christine LABOURDETTE précise que la mission des Archives des musées nationaux a été intégrée aux Archives nationales à Pierrefitte et que les fonds sont en cours de transfert. Pour ses autres activités, le SBADG continue à fonctionner et dispose d'un budget et des emplois nécessaires. Pour une bonne partie du personnel de la BCMN, la réalisation de l'étape ultérieure a pu être anticipée, c'est-à-dire l'intégration au sein de l'INHA. Il reste encore deux chantiers à finaliser. Le calendrier se desserre à cause du décalage du chantier de Richelieu. Il s'agira de traiter en temps voulu la question relative au service commun des bibliothèques des musées nationaux qui regroupe non seulement des musées nationaux, les SCN mais également d'autres musées nationaux établissements publics, comme le musée Guimet, celui de Fontainebleau, etc. Le Louvre

a finalement manifesté son intérêt pour rejoindre ce réseau à son tour.

Marie-Christine LABOURDETTE remercie Jean-Christophe TON-THAT pour la disponibilité dont il fait preuve pour la réflexion à venir sur le sujet. Le musée du Louvre convient que du fait du départ de la BCMN, il allait devoir faire évoluer sa propre organisation.

Les remarques sur l'importance du Centre de documentation sont tout à fait importantes. Il conviendra de trouver le bon ancrage administratif pour le futur centre de documentation. D'ailleurs, une réflexion a été lancée au sein du Secrétariat général sur l'état des centres de documentation du Ministère mais Marie-Christine LABOURDETTE ignore à quel stade la réflexion en est sur ce sujet. Elle dénombre toutefois sept réunions sur le SBADG en 2014 : le 29 janvier, le 11 février, le 7 mars, le 3 avril, le 19 mai, le 18 juin et le 14 octobre. Elle souhaite qu'un échange serein se poursuive sur ce dossier. Toutefois, elle souligne que les calendriers de déménagement et de transfert des collections ont été décalés de quatre à six mois.

Marie-France CARDONNA souligne cependant que les sept réunions ont été centrées sur le sujet du transfert vers l'INHA. Elle entend tout à fait que le décalage du calendrier est indépendant de la volonté de l'administration. Elle rappelle cependant que l'enquête du Secrétariat général qui avait eu lieu en 2013 n'a abouti à aucun résultat. Malgré de très bonnes appréciations sur le centre de documentation des Musées de France, aucune suite n'a été donnée. Marie-France CARDONNA déplore les conséquences négatives du retard du projet, et le sentiment de découragement qui gagne certains agents à cause de l'incertitude. Si Sylvie TREILLE a demandé sa mutation, c'est d'ailleurs sans doute à cause de ces incertitudes. Les agents peuvent éprouver des difficultés à s'investir sur le long terme dans un tel contexte.

Par ailleurs, compte tenu du sous-effectif actuel, certaines tâches actuelles, comme la valorisation de la documentation, doivent être abandonnées au profit d'autres tâches incontournables. Marie-France CARDONNA fait référence aux travaux qui ont actuellement lieu dans la salle de lecture rue des Pyramides. Dans le même temps, la mise à jour du catalogue et les cessions/acquisitions ne peuvent pas être interrompues. Le Centre de documentation se retrouve privé de certaines tâches valorisantes, notamment à l'international, et la part des tâches répétitives devient plus importante. Il est finalement assez triste que cet outil s'étiole faute de soutien à l'international.

Yann LEROUX rappelle qu'à chaque réunion, un tableau de suivi des matrices de passage était proposé. Certains agents étaient sur le point de partir en retraite et les représentants du personnel souhaiteraient faire le point sur le sujet. Par ailleurs, au cours des différentes réunions, il était apparu que le statut d'EPSCP faisait que le fonctionnement de la bibliothèque était différent de celui de la BCMN et s'apparentait plutôt à celui d'une bibliothèque universitaire. Les représentants du personnel avaient souhaité à l'époque que des scénarii soient produits. La gestion d'horaires d'ouverture étendus (jusqu'à 22 heures) est totalement différente. Il s'agissait donc d'évaluer les conséquences sur les agents.

Marie-Christine LABOURDETTE indique que d'après les informations dont elle dispose, le principe des nocturnes serait abandonné. Ces aspects sont de toute manière examinés par les instances compétentes de la BNF et de l'INHA.

Catherine GRANGER précise qu'elle ne dispose pas d'informations plus précises. Il avait été envisagé initialement d'organiser des nocturnes, mais l'INHA a fini par y renoncer. L'horaire de fermeture sera donc de 19 ou 20 heures – ce point n'est pas encore tranché.

Des groupes de travail sont en train de travailler sur les effectifs en fonction des horaires.

Jean-Christophe TON-THAT se souvient que des matrices avaient été examinées à propos de personnels qui devaient partir en retraite. Il s'enquiert des modalités de transfert de la charge de travail et de la gestion éventuelle d'une situation de surcroît de travail qui pourrait se présenter.

Catherine GRANGER indique que pour l'instant, un départ en retraite est déjà intervenu, et que la situation est assez problématique dans la mesure où la personne en question était gestionnaire du budget. Pour l'instant, des redécoupages internes de tâches ont été effectués. Une autre personne comptait partir en retraite, mais elle a repoussé son départ, ce qui fait qu'aucun autre départ en retraite n'est prévu en 2015.

Jean-Christophe TON-THAT souhaiterait avoir des éléments complémentaires sur le niveau d'information des agents concernés. Il rappelle que le calendrier des réunions courait jusqu'au 14 octobre 2014. En dehors du fait que le calendrier a connu un décalage important, l'évolution de la situation d'un point de vue statutaire reste incertaine.

Marie-Christine LABOURDETTE précise que la liste qu'elle a énoncée correspond aux réunions qui ont eu lieu avant les élections professionnelles de fin 2014. La dernière réunion a eu lieu en février.

Catherine GRANGER ajoute que les réunions se poursuivent selon une fréquence de deux ou trois mois.

Marie-Christine LABOURDETTE confirme que l'administration souhaite tenir les organisations syndicales informées des développements futurs sur ce sujet.

Françoise PINSON rappelle que les problèmes liés à l'organisation des nocturnes avaient déjà été soulevés. Elle regrette qu'aucune information nouvelle n'ait été communiquée en dehors de la présente réunion de CT.

Bruno SAUNIER explique que l'information est assurée par trois canaux différents. Tout d'abord, les réunions internes à la BCMN (dans la perspective de la fusion avec l'INHA) ont lieu tous les deux à trois mois – la dernière remontant à février dernier. Ces réunions ont pour but de préparer le fonctionnement de la future bibliothèque de l'INHA. Par ailleurs, des réunions ont eu lieu au niveau du réseau des bibliothèques des Musées nationaux. Elles ont été suspendues à l'automne dernier mais doivent reprendre prochainement. Enfin, des points d'information ont lieu régulièrement en réunion thématique ou en CT. Cette information avait elle aussi été suspendue au mois d'octobre compte tenu des élections, mais le débat reprend lui aussi à présent.

Jean-Christophe TON-THAT estime qu'un problème méthodologique se pose vis-à-vis du Réseau. La question n'est pas seulement administrative, car elle se pose aussi en termes d'effectifs. Tous les agents de la bibliothèque centrale et des Archives doivent être transférés. Or l'animation du réseau nécessitera un nombre minimum d'agents. Par ailleurs, si des agents supplémentaires doivent être recrutés, il faudra que ces derniers puissent être formés. Il serait dommage, pour Jean-Christophe TON-THAT, de se priver de l'expertise des agents déjà présents. Il se demande si le Réseau peut fonctionner avec deux personnes.

Marie-Hélène THIAULT estime que cinq personnes seraient nécessaires pour pouvoir animer correctement le Réseau.

Marie-Christine LABOURDETTE observe que les plafonds d'emploi sont décroissants. L'objectif est d'assurer la réalisation des missions du SBADG dans une autre configuration administrative. L'objectif est de préserver les compétences des deux personnes actuellement présentes, au bénéfice de l'ensemble du réseau des bibliothèques.

Marie-France CARDONNA souligne qu'en dehors de l'animation du Réseau, il s'agit aussi d'assurer la maintenance informatique et la mise à jour du catalogue. Deux agents, qui plus est de catégorie C, ne sont pas en mesure de satisfaire l'ensemble des besoins.

Catherine GRANGER explique que l'un des enjeux de la réflexion est lié au fait que ces fonctions sont actuellement réparties au niveau d'un plus grand nombre de personnes, sachant qu'une personne donnée peut assurer l'administration du logiciel à la fois pour la Bibliothèque centrale et pour le Réseau. Il s'agit donc de mettre en place un mode d'organisation différent.

Jean-Christophe TON-THAT considère qu'un réel examen de cette question est nécessaire, compte tenu du nombre de bibliothèques qui sont tributaires du SBADG pour gérer une partie de leurs acquisitions. Pour le seul musée de Cluny, il s'agit de faire vivre 22 périodiques. En multipliant ce nombre par une bonne vingtaine d'établissements, et en tenant compte également des acquisitions de monographies, deux personnes semblent ne pas suffire. Par ailleurs, la simple administration du catalogue suppose la validation et l'harmonisation des notices produites par l'ensemble des bibliothèques. Compte tenu du nombre de notices produites chaque mois, il faudrait que les deux agents travaillent 24 heures sur 24 pour absorber l'ensemble de la charge de travail.

Marie-Christine LABOURDETTE revient sur le travail en cours. Il est essentiel de bâtir des scénarii d'évolution à partir d'un diagnostic à partager avec les membres du CT. Des fonctions pourraient être mutualisées au sein du SBADG, et permettre ainsi la création d'un troisième poste. Il est parfaitement évident que la qualité du service délivré aux bibliothèques des musées nationaux doit être maintenue. Un calendrier doit être fixé afin de pouvoir avancer sur des scénarii explicites.

Warda BALAH-CHIKHA souhaite que les scénarii d'ouverture de la salle de lecture soient communiqués aux membres du CT. Il lui semble d'ailleurs que le sujet a déjà été examiné par le Conseil d'administration de l'INHA. Même si les agents sont transférés à l'INHA, les représentants du personnel souhaitent malgré tout être informés de leur sort.

Par ailleurs, elle n'a trouvé aucune information attestant que la dernière réunion sur le sujet remonte au mois de février.

Marie-Christine LABOURDETTE signale que cette information figure dans le paragraphe relatif au calendrier de suivi du chantier entre le SBADG et l'INHA. Il est indiqué que la dernière réunion du personnel s'est tenue en février et que la prochaine aura lieu en avril.

Catherine GRANGER indique qu'elle ne dispose d'aucune information complémentaire pour ce qui concerne les horaires d'ouverture. La dernière information en date concernait l'abandon des nocturnes.

Marie-Christine LABOURDETTE sollicitera une note d'information complémentaire sur le sujet.

Cécile RANVIER insiste sur le fait que le nombre d'agents serait, à ses yeux également, insuffisant pour assurer le soutien au réseau des Musées nationaux, sachant qu'actuellement, une personne se charge des abonnements, une seconde centralise les

commandes d'ouvrages – sur la base des crédits d'acquisition de la Bibliothèque centrale – et que les livres sont ensuite redistribués aux différents musées. La simple gestion du catalogue et de l'outil informatique nécessiterait à elle seule plus de trois personnes. En tant que bibliothécaire au musée de Cluny, à partir du mois de mars 2014, elle a adressé plus de 1 200 notices au catalogue. Les requêtes d'une seule personne sont donc susceptibles de submerger ses collègues de la Bibliothèque centrale.

Par ailleurs, Cécile RANVIER rappelle que tous les ouvrages de la Bibliothèque centrale n'ont pas vocation à intégrer la future bibliothèque de l'INHA. Il s'agira de déterminer le sort des ouvrages restants.

Catherien GRANGER signale que la question a déjà été traitée. Certains ouvrages resteront dans les bibliothèques des départements du musée du Louvre car ils sont en rapport avec les thèmes des collections du musée (antiquités orientales, antiquités égyptiennes, arts de l'Islam). Par ailleurs, des doubles d'ouvrages de la BCMN et de la bibliothèque de l'INHA sont réclamés par le musée du Louvre.

Bruno SAUNIER reconnaît que la question de la détermination des effectifs est assez complexe. L'une des données de l'équation sera le positionnement de la future cellule. Le Directeur général des patrimoines considère à raison que cette cellule ne pourra pas fonctionner si elle est extraite de son milieu naturel. Cette cellule devra donc être rattachée à une unité qui dispose déjà d'une certaine expérience dans l'animation de bibliothèques ou dans la gestion de catalogues ou de bases de données communes.

Cécile RANVIER demande si le musée du Louvre pourrait servir de tête de réseau aux bibliothèques des Musées nationaux. Par ailleurs, si elle comprend que le Louvre souhaite conserver des ouvrages en lien avec ses propres collections, elle se demande pourquoi il aurait également vocation à récupérer les doublons.

Catherine GRANGER rappelle qu'originellement, il s'agissait de la bibliothèque du musée du Louvre. Un groupe de travail avait étudié les collections en 2010 et avait proposé que le musée du Louvre conserve des doubles de certains ouvrages considérés comme les plus importants.

Cécile RANVIER objecte qu'aucune bibliothèque du Réseau n'a été informée de ces dispositions. Par ailleurs, l'existence d'un lien historique entre la BCMN et la bibliothèque du musée du Louvre ne rend pas cette dernière prioritaire pour l'attribution des ouvrages.

Françoise PINSON rappelle qu'une réponse était attendue au sujet de la réunion de la commission scientifique. Il s'agissait notamment d'indiquer le décret qui encadrerait cette procédure.

Marie-Christine LABOURDETTE indique que cette réunion avait eu lieu en présence des responsables du SBADG et du Louvre et avec les responsables de département. Le départ de la BCMN a été vécu avec un sentiment de déchirement pour le musée du Louvre, car elle était utile au musée à plusieurs égards. Quant à la répartition des doubles, si certains ouvrages apparaissent cruciaux pour certaines bibliothèques des Musées nationaux, une négociation devrait être possible. Il conviendra d'établir des principes clairs sur le plan du fonctionnement opérationnel. Il convient de rappeler que la décision d'intégrer la BCMN à la bibliothèque de l'INHA remonte à une quinzaine d'années, tandis que la question de conservation des doubles d'ouvrages a été tranchée il y a cinq ans.

Sylvie TREILLE se demande si certains ouvrages seront finalement orphelins et mis au

rebut – il serait malgré tout regrettable de gaspiller ainsi de l'argent public.

Par ailleurs, elle souhaite lancer une alerte au sujet du nombre de personnes au sein des corps de secrétaires de documentation, sachant que les postes en mobilité sont fort peu nombreux. Dans ce contexte, l'agent des Archives des Musées nationaux encore en attente de sa future affectation nécessitera une attention toute particulière.

Pour ce qui concerne la gestion du catalogue du Réseau, il convient de souligner que le catalogue a été construit l'outil AL500 et que l'informaticienne référente doit partir en retraite dans le courant de l'année. Il s'agirait donc de vérifier, avec le SDSI, que cet outil, qui a été très onéreux, puisse être maintenu par un autre ingénieur et bénéficier d'un suivi informatique à part entière – indépendamment de l'administration des bases proprement dites. Il semble important de préserver cet outil performant, et auquel tous les catalogueurs ont été formés.

Enfin, il serait intéressant de convier des agents du centre de documentation aux réunions en lien avec le projet. Les nombreuses rumeurs qui circulent actuellement attisent les tensions. De nombreuses hypothèses sont évoquées, dont certaines qui impliqueraient une disparition du centre de documentation, ce qui finit par démoraliser le personnel. Même s'ils ne sont que quatre, les agents méritent un accompagnement de qualité.

Catherine GRANGER indique qu'il n'est pas prévu de mettre au rebut les ouvrages orphelins. Tous les doubles que le musée du Louvre ne revendiquera pas seront envoyés à l'INHA. Il convient de rappeler que certains ouvrages sont en libre accès alors que les autres sont stockés en magasin. Ainsi, si un même ouvrage est disponible en deux exemplaires, le double pourra être proposé en libre accès. L'INHA n'a jamais envisagé d'éliminer les ouvrages en double.

Marie-Christine LABOURDETTE est tout à fait disposée à présenter les réflexions aux personnels en charge du Réseau et du centre de documentation, comme cela avait été fait à l'époque pour les agents de la BCMN. Une proposition de calendrier sera donc bientôt diffusée, ce qui permettra de rassurer les agents concernés.

Par ailleurs, le sous-directeur des systèmes d'information et le Directeur général des patrimoines ont cosigné une lettre de demande de vigilance et d'appui au Secrétariat général sur le sujet de l'outil AL500, qu'il serait regrettable de perdre après tous les efforts déployés au moment de sa mise en place – épisode assez douloureux – et compte tenu du fait qu'il convient aujourd'hui à l'ensemble des utilisateurs.

Yann LEROUX attire l'attention sur le fait que le musée du Louvre affiche souvent des intentions hégémoniques, et qu'il pourrait donc vouloir devenir une tête de pont de l'ensemble du Réseau.

Bruno SAUNIER indique que cela ne correspond ni au projet, ni aux statuts du musée du Louvre – qui devraient être modifiés en conséquence.

Cécile RANVIER remarque néanmoins que le musée du Louvre profitera d'une partie des ouvrages du Réseau.

Marie-France CARDONNA rappelle que la fin du SBADG était prévue le 1^{er} janvier 2015 mais note que l'échéance a été reportée à mars 2016. Elle souhaiterait avoir un complément d'information à ce sujet.

Marie-Christine LABOURDETTE indique qu'à ce stade, l'objectif est de ne mettre fin au

service à compétence nationale qu'une fois que les différentes missions auront pu être réorganisées, ce qui devrait être le cas en 2016. Idéalement, il conviendrait de faire coïncider l'échéance avec le calendrier budgétaire, mais la nécessité fera loi. Tout dépendra notamment de la date effective de déménagement. De toute manière, il conviendra d'assurer les missions et de les financer.

Marie-Christine LABOURDETTE remercie les experts qui ont participé à ce point et propose d'aborder le sujet suivant.

VI. Point d'information sur Henner/Moreau (pour information)

Marion OECHSLI présente le dossier. Les musées Moreau et Henner sont tous les deux constitués en établissements publics. Ce sont des musées monographiques situés dans des demeures d'artistes datant du dix-neuvième siècle. Ils sont tous les deux issus de legs, ce qui explique d'ailleurs leur constitution en établissements publics. Leur taille est très modeste : ils ne représentent que 25 personnes à eux deux, pour une fréquentation qui atteint 41 000 visiteurs pour le musée Moreau et 11 000 visiteurs pour Henner. L'objectif de la réforme est triple :

- **Améliorer la visibilité et le développement de ces deux institutions**
Ces deux musées étant construits selon une logique d'artiste monographique, le rapprochement entre ces deux structures semblait cohérent en termes de contenus. Par ailleurs, en réunissant ces deux musées, ils tendraient davantage vers la taille critique qui leur permettrait d'assurer un bon rayonnement pour leurs collections, qui se distinguent par leur grande beauté. Depuis que les salles du rez-de-chaussée du musée Moreau ont rouvert au public, de nombreux articles sont parus dans la presse pour saluer la grande qualité des collections.
- **Renforcer la professionnalisation des équipes autour de projets scientifiques et culturels repensés**
Les deux musées pourraient bénéficier d'une certaine complémentarité entre leurs compétences respectives.
- **Mutualiser les fonctions financières et administratives**
Les obligations pesant sur les établissements publics et les opérateurs de l'Etat sont de plus en plus nombreuses (contrats d'objectifs et de performance, gestion publique comptable, etc.), et représentent une charge d'activité relativement lourde pour les plus petits d'entre eux. Les deux musées ainsi réunis n'auraient plus besoin que de préparer un seul budget chaque année au lieu de deux.

Plusieurs chantiers ont été lancés en vue de parvenir à ce rapprochement. Tout d'abord, sur le plan administratif, une réflexion sur le nouvel organigramme a été lancée – pour l'instant, le sujet des fiches de postes n'a pas encore été abordé – ainsi que sur la mutualisation des fonctions administratives et financières et sur l'organisation matérielle. Le service des Musées de France a également commencé à travailler sur le chantier juridique, étant donné que les statuts des deux musées sont différents et que celui du musée Moreau est totalement obsolète – il remonte au début du vingtième siècle. Les dispositions communes à ces deux musées seraient donc regroupées au sein d'un même décret. Il conviendra ultérieurement d'adapter les projets scientifiques et culturels des deux musées, et notamment celui du musée Moreau. Quant au musée Henner, du fait de sa fermeture pour travaux depuis quelques années, il ne dispose pas d'un projet scientifique et culturel. L'objectif du nouveau projet scientifique et culturel sera de dynamiser le musée Henner, en lien avec le musée Moreau.

Selon le calendrier prévisionnel, la fusion interviendrait le 1^{er} janvier 2016, ce qui semble être une échéance raisonnable pour les chantiers en cours.

Marie-Christine LABOURDETTE précise que la volonté affichée est celle de créer un établissement public unique tout en préservant l'identité de chacun des deux musées nationaux. Chacun disposera donc de son propre projet scientifique et culturel, de son propre inventaire, et fonctionnera dans le respect de ses legs et donations. Il ne s'agit donc pas de fusionner les deux musées nationaux mais d'optimiser leur fonctionnement sur le plan administratif. Ce projet répond par ailleurs à une exigence de la Cour des comptes, qui estimait qu'il était nécessaire de disposer d'opérateurs dont la taille serait un peu plus conséquente. Le rapprochement entre les deux musées au sein d'une structure administrative commune a été jugé pertinent, tant sur le plan administratif que scientifique et culturel – ces deux musées exposent l'œuvre monographique d'artistes du dix-neuvième siècle. Par ailleurs, il convient de noter que le musée Moreau est doté de statuts assez exceptionnels, puisqu'ils ont été signés en 1903 par le Président Emile Loubet. Leur modernisation apparaît donc comme une évidence.

En outre, ces deux établissements publics dépendent d'un même CHSCT et disposent également d'un comité technique commun. Avant que le projet ne soit présenté aux instances compétentes des établissements publics, il est apparu pertinent d'informer le présent CT de cette évolution du paysage des musées nationaux.

Gérard CAZOBON se montre dubitatif à propos de ce projet de rapprochement. Il estime que la logique de ce projet est bien plus comptable qu'administrative. Il constate par ailleurs l'existence de « contorsions » dans le raisonnement justifiant du bienfondé du rapprochement, à propos du fait qu'il s'agisse de musées monographiques. La portée de cet argument semble limitée, tout comme celui qui consiste à dire que les deux musées ainsi réunis atteindraient une « taille critique ». Gérard CAZOBON dresse un parallèle avec le rapprochement entre le Musée national de la voiture de tourisme de Compiègne et le château de Compiègne. Enfin, il aurait besoin de davantage de précisions à propos de la « professionnalisation des équipes ».

Aurélié PEYLHARD précise tout d'abord que les effectifs représenteraient 21 ETPT sur le titre 2 et 1,5 ETPT sur le titre 3 pour le musée Moreau, et 6 ETPT sur le titre 2 et 2 ETPT sur le titre 3 pour le musée Henner.

Elle souhaite savoir si des agents seraient appelés à travailler alternativement dans les deux musées. Elle se demande également quels services seraient mutualisés (en dehors des fonctions financières et administratives). Les agents de surveillance pourraient par exemple être inclus dans le projet. Enfin, se pose la question de la révision éventuelle des fiches de postes pour les agents qui seraient appelés à ne travailler que dans un seul des deux musées (après la réouverture du musée Henner).

Emmanuelle MACÉ pose à son tour une série de questions. Elle imagine que les agents devront postuler sur les postes de l'établissement public nouvellement créé au 1^{er} janvier 2016. Elle se demande si les postes en question seront publiés seulement en interne ou au niveau de la BIEP. Quant aux contractuels, il s'agit de savoir si un nouveau contrat leur sera proposé, et si oui, si ce contrat vaudra pour un seul des deux musées ou pour l'ensemble.

Enfin, Emmanuelle MACÉ s'interroge sur la date de publication de l'organigramme. D'après le document qui a été distribué aux représentants du personnel, les grands principes d'organisation du futur établissement sont censés être arrêtés dans le courant du printemps 2015.

Marie-Hélène THIAULT demande si l'option d'opérer le rapprochement dans des modalités similaires à celles du musée du Louvre et du musée Delacroix a été étudiée. Dans un autre ordre d'idée, le musée Henner aurait pu être rapproché du musée d'Orsay.

Pedro BOUROUH-PASTOR note que deux agents sont maintenus au niveau du musée Henner pendant les travaux mais que les besoins de personnel seront plus importants après la réouverture, d'autant qu'il est également question d'ouvrir le jardin d'hiver au public. Il demande si des créations de postes ont déjà été planifiées, qu'il s'agisse du musée Henner ou du musée Moreau.

Marie-Christine LABOURDETTE estime que le rapprochement des musées Moreau et Henner ne relève pas de la pure sémantique, et que le projet ne se limite pas à l'association de deux anciens ateliers d'artistes. Le projet est animé d'une volonté de traiter différemment l'offre culturelle des Musées nationaux associée au dix-neuvième siècle. Cette offre est dominée par celle du musée d'Orsay, dont l'établissement public héberge également le musée de l'Orangerie – même si ce dernier fonctionne de manière autonome – et le musée Hébert.

La Ministre n'a pas souhaité créer une forme de monopole en lien avec le dix-neuvième siècle et a donc voulu créer un autre pôle répondant à une logique quelque peu différente, en explorant une voie complémentaire à travers des projets scientifiques et culturels spécifiques. Construit à partir d'anciens ateliers d'artistes, ces musées présenteront l'art du dix-neuvième siècle avec les yeux des artistes de cette époque. D'ailleurs, dans le même quartier de la Nouvelle Athènes se situent également le musée de la Vie romantique et d'autres musées et ateliers d'artistes propriétés de la Ville de Paris. Ainsi, ce projet ne relève pas de la simple « contorsion » comptable et administrative, mais d'un véritable choix de politique publique. Il apparaît important que l'ensemble de l'offre culturelle associée au dix-neuvième siècle ne soit pas assurée par un seul musée national, aussi brillante soit-elle et dans ce cadre, il semblait important de consolider mutuellement le musée Moreau et le musée Henner.

Le rapprochement entre le musée Henner et une autre structure semblait incontournable, car il n'était guère pertinent de faire subsister un établissement public qui n'emploie que cinq agents. Quant au musée Moreau, ses statuts n'avaient pas été révisés depuis 1903. Ces deux nécessités combinées ont abouti à la naissance d'un projet de politique culturelle à part entière. Le calendrier a été imaginé afin de pouvoir traiter les derniers chantiers à mener au musée Henner sous l'égide d'une direction scientifique commune. En effet, la directrice du musée Moreau a été nommée directrice par intérim du musée Henner, ce qui lui a permis de prendre des décisions importantes – et bienvenues – sur le traitement du chantier du musée Henner.

Pour ce qui est du fonctionnement, l'établissement public devra développer les synergies et les coopérations nécessaires entre les deux musées au niveau de l'encadrement (postes scientifiques et postes liés à la médiation).

En ce qui concerne les agents de surveillance, la logique première est celle d'organiser le fonctionnement au niveau de chaque site, car c'est ce qui semble le plus simple. Naturellement, si des agents sont volontaires pour exercer leur métier alternativement dans les deux musées, il en sera tenu compte dans les plannings dans la mesure du possible. En revanche, les agents qui souhaiteront travailler sur un seul site ne seront pas contraints à l'alternance. La directrice des deux musées est soucieuse d'organiser la transition de la façon la plus satisfaisante possible pour les agents.

Quant aux fiches de poste, elle préfère laisser Alexis MANOUVRIER répondre, précisant

au préalable que les étapes de la concertation seront respectées.

Alexis MANOUVRIER indique que les fiches de poste ne seront pas republiées. Une actualisation des arrêtés d'affectation sera nécessaire mais pour l'instant, la question de présenter ce sujet pour information en CAP n'est pas encore tranchée. Alexis MANOUVRIER estime que l'opération relève plutôt d'un jeu d'écriture, étant donné que les agents sont affectés sur l'un ou l'autre des deux musées.

Marie-Christine LABOURDETTE précise également que les statuts du nouvel établissement public préciseront que l'ensemble des obligations contractuelles des deux établissements publics existants y seront transférées. En d'autres termes, les contractuels n'auront pas besoin de signer un nouveau contrat de travail. Les agents peuvent donc être entièrement rassurés sur ce point : ils n'auront pas de période de suspension de leur contrat à subir.

Chantal FOREST demande si chacun des musées possédera son propre assistant de prévention ou si les deux fonctions seront regroupées.

Marie-Christine LABOURDETTE rappelle que les deux musées nationaux constitueront un établissement unique. Elle vérifiera la configuration actuelle. Quoi qu'il en soit, il sera possible de nommer un assistant de prévention principal et un correspondant pour le deuxième site.

Pedro BOUROUH-PASTOR évoque la dernière visite du CHSCT au musée Henner ainsi que les nombreux problèmes qu'a connus ce site. Il s'enquiert du nombre de postes qui seraient créés dans ce musée.

Par ailleurs, il souhaite savoir si le musée fera de nouveau appel à des intérimaires.

Marie-Christine LABOURDETTE considère qu'il s'agit d'un chantier prioritaire. Elle rappelle que l'ouverture de nouveaux espaces au musée Moreau a entraîné la création de deux emplois supplémentaires afin d'assurer leur surveillance. Il faudra examiner de manière assez fine l'articulation entre les fonctions et les emplois du musée Henner au moment de sa réouverture. La directrice de cet établissement saura, le moment venu, défendre les intérêts de ce musée.

Alexis MANOUVRIER indique qu'une vacance de poste devrait être comblée et qu'un nouveau poste serait créé.

Sylvie TREILLE rebondit sur la question de l'arrêté d'affectation. Elle se demande si les agents sont susceptibles de se voir proposer une évolution de leurs missions après la publication de l'arrêté d'affectation. Ce sujet est propre à inquiéter les agents.

Marie-Christine LABOURDETTE indique que les évolutions éventuelles des fiches de poste seront effectuées en amont de la publication des arrêtés d'affectation et postérieurement à un dialogue avec l'ensemble des agents concernés. Cette discussion aura bien lieu avant le 1^{er} janvier 2016.

Françoise PINSON rappelle qu'il avait été prévu que cette fusion soit neutre pour la filière d'accueil et de surveillance. De ce point de vue, les explications qui viennent d'être données, précisant que les agents pourraient changer de lieu d'affectation sur la base du volontariat, ne sont pas du tout rassurantes compte tenu du contexte de sous-effectif chronique.

Françoise PINSON s'interroge également sur l'avenir des emplois de la filière administrative (secrétaires de documentations) et des PSC. Elle imagine par ailleurs que les deux établissements dépendront d'un Conseil d'administration unique.

Elle estime qu'au moins deux assistants de prévention devraient être nommés (un par site).

Elle demande également si les postes vacants seront ouverts à la mobilité interne ou au recrutement externe.

Enfin, elle souhaite connaître les perspectives de la directrice sur le long terme.

Marie-Christine LABOURDETTE assure que Mme FOREST continue de défendre les deux musées avec passion, et qu'elle a visiblement l'intention de rester à son poste pendant encore un certain temps.

Françoise PINSON souhaite qu'un comité de suivi soit constitué sur ce dossier. Par ailleurs, elle rappelle que le point peut dans tous les cas être présenté pour information en CT.

Certains éléments du projet lui semblant anxiogènes, elle souhaiterait obtenir des garanties pour les agents des différentes filières (scientifique, accueil et surveillance, administration). De ce point de vue, la création d'un comité de suivi serait accueillie positivement.

Marie-Christine LABOURDETTE se déclare prête à organiser des réunions thématiques. Les besoins du musée Henner devront être précisément évalués au moment de son ouverture. Tout comme les besoins du musée Moreau ont déjà fait l'objet d'un examen. Une fois que les besoins du musée Henner seront connus, l'opportunité de publier de nouveaux avis de vacance sera examinée. En revanche, pour les emplois existants, la publication des postes sera purement interne, afin que les agents puissent postuler sur leur propre poste.

Par ailleurs, il serait regrettable de ne pas être en mesure de traiter la demande de certains agents qui formuleraient le souhait de partager leur temps de travail entre les deux sites, enrichissant par là même leur environnement de travail et s'offrant de nouvelles perspectives d'évolution. Il convient une nouvelle fois d'insister sur le fait que la démarche serait purement basée sur le volontariat.

Au niveau de la conservation, l'équipe des deux musées a été déjà renforcée. Lors de la dernière CAP des conservateurs, un conservateur à temps plein a été affecté au musée Henner contre un poste à mi-temps précédemment. Ce dernier assistera la directrice du musée Moreau en tant que responsable scientifique de l'établissement. Les deux musées devront réfléchir aux compétences à mettre en commun dans le but de créer des synergies au niveau de la médiation et du travail avec le public par exemple. Par ailleurs, une expertise est actuellement menée entre les personnels de la documentation et les deux conservatrices. S'agissant de la gestion des collections proprement dite, les inventaires des deux musées seront distincts. D'ailleurs, l'inventaire du musée Moreau a été défini de manière très précise par Gustave Moreau. Il ne s'agit donc pas de traiter à la légère un legs aussi important, et de respecter la volonté de l'artiste. Quant au musée Henner, des possibilités d'enrichissement de la collection se présentent régulièrement à travers les ventes d'œuvres de cet artiste.

Quant aux projets scientifiques et culturels (PSC), la logique est simple : chaque musée

national dispose de son propre PSC. D'ailleurs, le musée du Louvre et le musée Delacroix, dont le rapprochement a été évoqué plus haut, doivent présenter leurs PSC respectifs devant la commission scientifique des musées nationaux, et ce de manière autonome.

Une rencontre avec les ayants-droits de Jean-Jacques Henner a eu lieu le 31 mars – le legs de la maison et des œuvres provient de ces derniers ainsi que de ceux du peintre Dubufe. Ils ont été avisés de la réflexion en cours à propos du musée et se sont montrés tout à fait réceptifs devant ce qu'ils vivent comme une consolidation et un accroissement du rayonnement du musée Henner.

Françoise PINSON demande si la fusion remet en cause l'appartenance de fonction du musée Henner.

Marie-Christine LABOURDETTE répond par la négative.

Jean-Christophe TON-THAT se demande si la programmation culturelle sera commune aux deux musées.

Marie-Christine LABOURDETTE explique que les deux musées se concerteront sur leurs programmes respectifs. Naturellement, si un concert est prévu dans l'un des deux musées, il pourrait paraître opportun de le doubler ou d'en organiser un second dans l'autre lieu. Cela étant, il n'est pas prévu d'intégrer les deux programmations. Marie-Cécile FOREST n'a malheureusement pas pu se libérer pour le présent CT, mais elle compte bien exposer son projet pour le musée Henner. Elle est extrêmement respectueuse de l'autonomie et de la spécificité scientifique et culturelle de chacun des deux musées. Elle compte donc développer un programme tout à fait spécifique pour le musée Henner. En revanche, on peut tout à fait imaginer que les visiteurs du musée Moreau bénéficient d'un tarif préférentiel s'ils souhaitent également visiter le musée Henner, ou qu'ils puissent avoir accès aux activités culturelles dans l'un ou l'autre de ces musées.

Jean-Christophe TON-THAT pense se souvenir que Gustave Moreau avait fixé des règles dans son testament pour ce qui concerne la composition du Conseil d'administration.

Marie-Christine LABOURDETTE confirme que des dispositions testamentaires spécifiques ont été imposées par l'artiste. Cependant, d'après l'analyse juridique qui en a été faite, leur sens est suffisamment large pour que l'on puisse concilier la volonté du léguaire et les besoins d'évolution administrative. Les ayants-droits de Jean-Jacques Henner ont également obtenu de conserver un poste de membre de droit du Conseil d'administration du futur établissement public. La composition de l'instance respectera ainsi au mieux les volontés exprimées par les deux artistes.

Aurélien PEYLHARD précise que le légataire universel de Gustave Moreau, Henri Rupp, a également effectué un important don en numéraire à l'ouverture du musée. Par ailleurs, elle rappelle que le Gustave Moreau fonctionne déjà sur deux sites étant donné que les locaux administratifs et la Documentation sont hébergés rue de Clichy et nom à l'adresse du musée, rue de la Rochefoucauld. Enfin, elle rapporte qu'à l'occasion d'une réunion interne, en novembre 2014, la directrice a annoncé qu'elle prenait la direction du musée Henner par intérim, et que le personnel ne serait absolument pas concerné : il ne s'agissait en effet pas d'un projet de fusion entre les deux musées mais seulement d'un rapprochement. Ce n'est que le 17 mars dernier que les agents ont finalement appris que les deux établissements allaient fusionner, que le projet était sans incidence sur le personnel de catégorie C mais que les personnels de catégorie A et de catégorie B étaient

bel et bien concernées. Les secrétaires de documentation peuvent se demander si le volontariat s'adressera également à elles à partir du 1^{er} janvier 2016.

Marie-Christine LABOURDETTE indique que les fonctions transversales du musée seront nécessairement affectées par le travail mené au niveau des deux musées nationaux. Marie-Cécile FOREST a estimé qu'il était pertinent de dresser un état des lieux avec les agents. La mise en commun des forces et des besoins des deux musées nationaux implique nécessairement des missions partagées entre les musées nationaux, notamment sur la médiation. Il ne s'agit pas de désigner un responsable de médiation sur chacun des deux sites par exemple. Pour l'heure, l'incidence de la création de ce nouvel établissement public au niveau des agents de catégories A et B n'est pas encore complètement déterminée. L'objectif est que les deux musées influent mutuellement sur leurs rayonnements respectifs.

Aurélien PEYLHARD estime que pour cela, les deux musées auront besoin de moyens suffisants.

Marie-Christine LABOURDETTE attend un certain crédit de la part des représentants du personnel dans la mesure où chaque fois que cela avait été jugé nécessaire, des postes ont été créés. D'ailleurs, il reste encore neuf mois pour finaliser ce chantier.

Aurélien PEYLHARD précise également qu'un partenariat tarifaire avec le musée Henner existe déjà – il était appliqué avant la fermeture du musée Henner. Depuis plusieurs années, les projets vis-à-vis du public et la programmation culturelle sont traitées de manière concertée.

Marie-Christine LABOURDETTE rappelle que la distance entre les deux musées n'est pas négligeable puisqu'ils sont situés, pour l'un, dans le neuvième arrondissement, et pour l'autre, dans le dix-septième. Elle a demandé à Marie-Cécile FOREST d'engager la concertation avec les équipes concernées. Pour l'heure, elle n'est pas en mesure de livrer davantage d'éléments, le processus n'étant pas terminé. Quoi qu'il en soit, il n'est pas question de supprimer des emplois.

Warda BALAH-CHIKHA explique que les agents sont inquiets car ils savent qu'ils seront concernés par le rapprochement mais qu'ils ignorent dans quelle mesure.

Marie-Christine LABOURDETTE revient sur le sujet de la création des fiches de poste. Il conviendra de tenir compte des fonctions mixtes entre les deux musées nationaux. Comme cela a déjà été expliqué, les fiches de poste seront diffusées en interne afin de permettre aux agents de se repositionner sur leur poste antérieur. La finalité est d'optimiser le fonctionnement de l'établissement public.

Warda BALAH-CHIKHA regrette que la directrice des deux musées n'ait pas pu participer au présent CT car elle aurait aimé pouvoir lui poser certaines questions, en lien avec des informations divergentes. S'agissant des ETPT, par exemple, elle ignore s'ils correspondent tout à fait au plafond d'emploi. En outre, elle constate que la proportionnalité n'est pas respectée entre les deux musées, qu'il s'agisse de leur budget ou de leur personnel. Il est particulièrement important de savoir si un budget commun aux deux musées sera établi ou s'ils continueront de fonctionner sur la base de leurs budgets propres.

Marie-Christine LABOURDETTE indique que les deux musées seront rassemblés au sein d'un même établissement et le budget sera donc commun. Cependant, il ne s'agit pas de faire des économies sur le budget des deux établissements, tant pour ce qui

concerne l'emploi que les moyens de fonctionnement. Elle espère cependant que les deux musées pourront émettre des marchés en commun et disposer ainsi de meilleures conditions. Aucun des deux établissements ne connaît de difficultés financières actuellement, dans la mesure où chacun d'entre eux a pu autofinancer ses travaux grâce au fonds de roulement.

Warda BALAH-CHIKHA imagine qu'une première réunion thématique serait organisée avant l'été.

Marie-Christine LABOURDETTE estime que le calendrier devra être établi en fonction des besoins du CHSCT et du CT locaux – qui sont compétents en la matière. Par ailleurs, il convient de préciser que l'absence de Marie-Cécile FOREST à la présente réunion est due à une indisposition temporaire.

Pedro BOUROUH-PASTOR estime que l'organisation du musée Henner devra être construite de manière prudente. Il fait référence à des difficultés qui s'étaient produites à une époque où la directrice du musée était en poste à mi-temps et où le musée faisait appel à des intérimaires. Deux ou trois agents s'étaient alors retrouvés en situation de souffrance au travail et avaient dû être réaffectés. Il serait donc souhaitable de prévoir un organigramme fonctionnel, y compris pour ce qui concerne la régie, la billetterie, la librairie et la surveillance. Il conviendrait également de rattacher les agents – tout du moins deux de catégorie C – à un encadrant de proximité plutôt qu'au secrétaire général voire à la directrice.

Marie-Christine LABOURDETTE note que l'aspect opérationnel de l'établissement public n'était pas totalement avéré, ce qui justifie d'autant plus son évolution. L'organigramme futur permettra une clarification des fonctions.

Pedro BOUROUH-PASTOR s'enquiert du fonctionnement futur du conseil scientifique et de la commission d'acquisitions.

Marie-Christine LABOURDETTE explique que la commission d'acquisitions de premier niveau sera celle des musées nationaux SCN (commission nationale agissant pour le compte de l'ensemble des musées nationaux services à compétence nationale, ainsi que pour les musées de Fontainebleau, de Sèvres et de Limoges). Les musées Moreau et Henner rejoindront donc ce cadre.

Quant au conseil scientifique, il sera vraisemblablement institué à travers les statuts de l'établissement public. Il permettra l'articulation avec les autres musées qui se rapportent à l'art du dix-neuvième siècle.

Françoise PINSON prend donc acte du fait que la directrice veillera au devenir de chacun des postes administratifs.

Aurélié PEYLHARD souhaite qu'un rétro-planning soit communiqué.

Marie-Christine LABOURDETTE indique que ce calendrier doit précisément être établi avec Marie-Cécile FOREST. Il est évident qu'une certaine visibilité sur le moyen terme doit être établie, et que ce travail doit déboucher sur la création d'un rétro-planning.

Warda BALAH-CHIKHA souhaite que la direction précise le nombre réel d'ETPT étant donné que plusieurs informations contradictoires circulent.

Marie-Christine LABOURDETTE explique que des ajustements ont été effectués, en lien

avec des transferts entre les titres 2 et 3 dans le cadre de la loi Sauvadet. Elle diffusera donc une note actualisée sur le sujet.

Par ailleurs, elle devait être en mesure de communiquer des éléments plus récents sur la fréquentation – les dernières statistiques remontaient à 2012.

Marion OESCHLI ajoute que le Conseil d'administration du musée Moreau a eu lieu très récemment, ce qui fait que les données de fréquentation n'ont pas encore été mises à jour dans la fiche.

Jean-Christophe TON-THAT propose d'ajouter un point relatif à la formation à l'ordre du jour du prochain CT. Du fait des transferts de moyens associés aux musées SCN, les informations de suivi sont devenues beaucoup plus diffuses au niveau local. Les réponses aux demandes de formation ne sont pas satisfaisantes.

Marie-Christine LABOURDETTE explique que les frontières entre les CT des différents niveaux doivent encore être précisées. Elle propose qu'Alexis MANOUVRIER transmette la question au Secrétariat général afin que les niveaux de compétence des différents CT en matière de formation soient éclaircis. Ce sujet est essentiel au niveau du CTM.

Pedro BOUROUH-PASTOR évoque le départ en retraite du Secrétaire général du musée de Préhistoire. Son poste a été publié sur la BIEP mais les candidats ne pourront postuler qu'à compter du 1^{er} janvier 2016.

Marie-Christine LABOURDETTE reconnaît qu'une telle situation ne saurait être tolérée et que la fiche sera rectifiée si une erreur a été effectivement commise.

Interpellée à propos d'une préférence pour organiser les réunions le mardi ou le jeudi, elle explique qu'elle en tiendra compte dans la mesure du possible, mais que les calendriers des réunions étant très chargés, il est nécessaire de prévoir que tous les jours de la semaine peuvent être utilisés pour des réunions du CT.

Elle remercie les participants par la qualité des débats.

La séance est levée à 16 heures 50.

Marie-Christine LABOURDETTE

Président de séance

Kevin THIERY

Secrétaire de séance

Chantal FOREST

Secrétaire adjoint de séance